VOLUME V. WINNIPEG, MERCREDI, 26 SEPTEMBRE 1917 NUMERO 20

LA LIBERTÉ

Adressez toute correspondance à "LA LIBERTE"

ABONNEMENTS:

Canada et Etats-Unis	$1.50
Union Postale	$2.00

Directeur: HECTOR HEROUX

DIEU ET MON DROIT

Imprimé et publié par la WEST CANADA PUB. CO. LTD. 619 Ave McDermot. Téléphones Garry 4-4265

COUVENT MANITOBAIN

Le paisible village de Saint-Charles, gracieusement assis sur les bords de l'Assiniboine, à 9 milles seulement de Winnipeg, riche en terrain propre à la culture, est doté de toutes les ressources d'une grande ville et possède un beau couvent qui offre aux demoiselles une éducation complète et tout le confort nécessaire: lumière électrique, téléphone, infirmerie salubre, air pur et terrain vaste pour les récréations.

Le couvent de Saint-Charles où l'on peut étudier pour les différents grades du programme du Département d'Education, est un des centres où s'écrivent les examens qui donnent les diplômes désirés; il a fourni chaque année son contingent d'aspirants aux brevets supérieurs et a obtenu un succès très encourageant.

La pension, la musique et les différents cours sont à des prix très modérés.



Convent des Oblates à Saint-Charles

Les visiteurs trouvent toutes les facilités désirables pour y venir, soit en tramway, soit en voiture.

Les environs magnifiques sont le but d'excursions intéressantes, où les enfants des différents collèges et couvents aiment à venir s'y divertir chaque année.

Le Couvent de Saint-Charles, sous le vocable de Notre-Dame du Sacré-Coeur, remonté à onze ans d'existence; il a pris un accroissement sensible, en 1913, par l'addition considérable qui lui donne aujourd'hui une dimension de 50 pieds par 145 pieds, et lui permet d'abriter 125 élèves.

Cette maison d'éducation, tenue par les Missionnaires Oblates du Sacré-Coeur et de Marie Immaculée, est l'oeuvre du grand archevêque de l'Ouest, le tant regretté Monseigneur Langevin, O. M. I., père et fondateur de cette naissante congrégation, dont la maison-mère est à Saint-Boniface, à côté du juniorat, un important jardin de l'enfance pour les garçons.

L'instruction se donne par des maîtresses religieuses diplômées, en mesure de répondre à toutes les exigences du programme du pays; et a mis à leur disposition un laboratoire de chimie et de physique.

Les élèves sont encouragées à faire des études avancées et sérieuses de langue française ou anglaise, de musique vocale ou instrumentale. Pour cette dernière branche, les diplômes sont accordés par l'Université de Toronto.

Le nombre actuel des pensionnaires permet aux religieuses de donner un soin spécial à l'enseignement du catéchisme, et, outre les leçons gratuites de couture et d'ouvrages de goût, de veiller au développement moral, intellectuel et physique de toutes celles qui leur sont confiées et de répondre aux désirs des élèves qui demandent des cours spéciaux: latin, sténographie, dactylographie, harmonie, télégraphie, etc.

Bêtes bovines

Le Manitoba n'a jamais, même au début, connu cette époque romanesque de la puissance sur les herbages publics qui a fleuri plus à l'Ouest. Deux raisons s'y opposaient. L'une est que le flot des immigrants en marche vers l'Ouest reconnut immédiatement les avantages que le Manitoba présentait au point de vue de la culture du blé et les groupements devinrent bientôt trop denses pour que de grandes compagnies de ranches puissent s'établir. La deuxième, c'est que nos herbes, en raison de la quantité copieuse de pluie qu'elles reçoivent pendant l'été, restent mûres jusqu'à une époque très avancée de la saison, et ce fait, joint à la couche de neige dont la terre reste couverte pendant l'hiver, empêche les bestiaux de trouver seuls leur nourriture pendant l'hiver. Nous avons cependant un climat favorable pour toutes les catégories de bestiaux et quoique le thermomètre descende très bas en hiver il est très facile de fournir aux animaux un abri confortable. Il est intéressant de noter sous ce rapport que les essais d'alimentation de boeufs conduits depuis plusieurs années à la ferme expérimentale de Brandon, tenus dans le bois, font presque autant de viande que ceux qui sont gardés dans l'étable. La différence est si faible que l'avantage en faveur de l'étable ne paie pas l'intérêt sur le coût du bâtiment. Ceci se rapporte aux boeufs d'engrais; quant aux vaches laitières et aux autres bestiaux, il en est tout différemment.

Les races de boucherie sont en majorité. Les Shorthorns sont les préférés. Viennent ensuite les Herefords et les Aberdeen-Angus, mais moins nombreux. Parmi les races laitières, ce sont les Ayrshires qui sont les plus répandus.

Le Ministère provincial a inauguré cette année un nouveau système afin de venir en aide aux colons qui n'ont pas l'argent nécessaire pour se monter un troupeau. Dans quelques-uns des nouveaux districts où il existe une abondance de pâturages, mais où les terres ne conviendraient pas parfaitement pour les céréales, des colons se sont établis qui n'ont pas un capital suffisant pour se monter un troupeau. Aux termes de la nouvelle loi de l'achat des animaux pour les colons, on leur fournit des bovins sur hypothèque. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur les avantages de ce système.

• • •

Chevaux

Le Manitoba n'a pas encore produit de chevaux en nombre tant soit peu important pour l'exportation. Même en ces vingt dernières années, nous avons importé plus de chevaux que nous n'en avons exporté. Il faut chercher la raison de cet état de choses dans l'expansion de la superficie en culture, plutôt que dans une difficulté naturelle. Les chevaux que nous élevons sont généralement d'un type supérieur. Les races lourdes sont l'objet d'une préférence bien marquée.

Une nouvelle loi relativement à l'inscription des étalons a été mise en vigueur cette année. Elle stipule que tous les étalons offerts pour le service public, moyennant un droit de saillie, doivent être de race pure et inscrits au Ministère provincial de l'agriculture, de concert avec la commission de l'inscription des étalons. Un système moins perfectionné d'inscription des étalons (qui permettrait également l'emploi d'étalons métis), était en vogue depuis quelques années. Les chiffres de 1915, les derniers qui existent, montrent qu'au point de vue des races, les étalons inscrits se répartissent ainsi:

Clydesdales	505
Percherons	177
Shire	19
Suffolk	3
De trait	26
Hackney	21
Carrossier	5
Pur-sang	15
Standard-bred	44
Métis	175
Total	972

Marchés

Les débouchés du Manitoba sont à l'est et au sud. Presque toutes les céréales produites dans la province sont envoyées en Europe et dans les provinces de l'Est. Ses bovins se répartissent entre les provinces de l'Est et les Etats-Unis, tandis que ses porcs et son bacon vont presque tous à l'Est. Presque tous les bestiaux en vie expédiés dans la province passent par les cours à bétail Union, à Winnipeg. Les arrivages venant de points manitobains en 1914 et en 1915 étaient les suivants:

	1914	1915
Bovins	46,730	69,972
Moutons	13,290	8,169
Porcs	131,637	124,390
Chevaux	1,059	[illegible]

• • •

Lorsque le chemin de fer de la baie d'Hudson, actuellement en cours de construction, sera terminé, nous aurons une nouvelle route à travers l'Atlantique. Il reste encore à savoir quel point cette route sera utile au Manitoba.

CE QUE NOUS VOULONS

Ceux qui se tiennent au courant des choses manitobaines savent quel grand effort nous faisons depuis un certain temps pour créer un mouvement de colonisation canadienne-française vers nos vastes plaines.

Il s'agit de peupler par des Canadiens français les terres encore inoccupées avant qu'elles ne tombent aux mains d'étrangers venus soit des Etats-Unis, soit d'Europe. En un mot, augmenter notre population, former dans cette province un bloc que ne pourront facilement effriter des influences délétères, tel est le but que nous avons en vue.

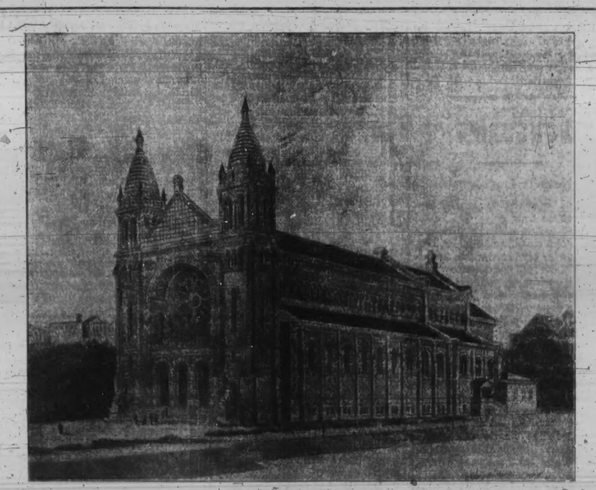
Notre pensée et nos ambitions vont même au-delà des frontières de notre province, car nous voulons contribuer à l'expansion de l'influence française dans notre pays. Travailler à confiner le verbe français aux limites de la province de Québec est une entreprise suggérée par l'égoïsme et dont le succès serait néfaste à plus d'un titre. Le grand géographe Onésime Reclus écrivait autrefois à Faucher de Saint-Maurice: "Il est nécessaire que vous ayez partout un noyau. L'arbre grandira tout seul. C'est pour cela que l'émigration vers le Nord-Ouest est d'une importance capitale. Travaillez-y de toutes vos forces. Jetez là-bas des flots canadiens-français, acadiens ou français qui finiront par se réunir et faire la terre ferme. Puis n'oubliez pas que chaque millier d'hommes qui ne va pas aux Etats-Unis ou qu'on rapatrie figurera avec ses accroissements aux recensements de 1891, 1901, etc."

Cette voix a-t-elle prêché dans le désert? Pour lui faire contrepoids, plusieurs personnages faisant autorité dans leurs milieux ont cru entreprendre une croisade sainte en détournant de la réalisation de leurs projets ceux qui désiraient émigrer vers nous. Cette manière d'agir peut s'expliquer, nous étions si éloignés... et alors, partir pour Winnipeg n'était-ce pas partir pour l'autre monde! Heureusement que les choses sont changées depuis. Tous ceux qui sont venus nous voir et se sont donné la peine d'étudier sur place notre condition religieuse, sociale et économique, sont repartis convaincus que notre sort, loin d'être à plaindre, est plutôt désirable. Plusieurs même se sont convertis à l'idée qu'ils avaient autrefois combattue. Cependant, il faut le dire, certains voyageurs après une course rapide à travers la prairie se sont crus en mesure d'éclairer leurs concitoyens et leur ont souvent présenté notre situation dans cette province sous un jour plutôt sombre.

Disons immédiatement, pour dissiper tout doute, que les Canadiens français établis au Manitoba, les uns depuis trente et quarante ans, les autres plus récemment, sont encore français et catholiques et jouissent en général d'une aisance que peuvent leur envier plusieurs de leurs compatriotes de Québec.

S'agit-il de dépeupler la vieille province de Québec? Non, mille fois non. Elle a besoin de ses forces vives pour développer ses ressources, pour travailler à son expansion dans son propre territoire. Quand nous invitons ses habitants à venir chez nous, nous ne demandons à personne de laisser des terres où on vit heureux, mais nous nous adressons spécialement à cette classe mobile qui prend le chemin des Etats-Unis et à tous les jeunes gens qui ne peuvent plus s'établir avec avantage sur des terres dans leur milieu où la population est devenue trop dense. Nous savons, par exemple, que dans certains comtés comme ceux de Beauce, Dorchester, Montmagny, l'Islet, etc., il y a une foule de jeunes hommes qui l'hiver travaillent dans les chantiers du Maine et dépensent l'été dans l'oisiveté l'argent qu'ils ont si péniblement gagné. Ceux-ci seraient ici des citoyens utiles et pourraient se tailler un bel avenir et contribuer en même temps à une oeuvre éminemment patriotique.

Nous ajouterons une autre considération. Québec a, dit-on, un champ de colonisation encore plus vaste que celui du Manitoba. C'est vrai; mais avec cette différence cependant: dans Québec les terrains occupés demeureront vacants et pourront donner un profit par le bois qui s'y trouve, tandis qu'ici tout coin de terre qui n'est pas occupé par un Canadien français le sera prochainement par un étranger à notre nationalité et souvent à notre religion.



CATHEDRALE DE ST. BONIFACE

LE CAS D'UN FRANCAIS

En juillet 1901, M. Pierre Charrière et son fils Irené quittaient la Suisse et arrivaient en éclaireurs à Notre-Dame de Lourdes. Ils se retiraient tous deux auprès de la famille Joachim Dupasquier, de leur parenté, arrivée elle, 11 ans auparavant. Dès la fin de cette même année, la mort faisait des siennes et prenait sans pitié le chef de cette nombreuse famille: M. Pierre-Victor Charrière, mourut à l'hôpital de Saint-Boniface.

Le malheur ne découragea pas le reste de la famille, qui arrivait dès le printemps suivant, en mai 1903. Elle se composait alors de la mère, 6 garçons et 8 filles: 14 enfants en tout, dont la moitié en bas âge. Tous frais de voyage payés il ne restait plus que $200 pour subvenir aux nécessités de la vie. Les Révérends Pères avaient une maison vacante sur une de leurs terres, proche de l'église: ce fut leur première résidence.

Eglise et monastère actuel, Notre-Dame de Lourdes

Les débuts furent plutôt pénibles, comme bien on le pense. Le père n'était plus, mais l'aîné des enfants, Pierre, comprit la tâche que lui laissait la mort du chef de la famille. Pendant que les plus jeunes fréquentaient les écoles, les plus grands se dispersèrent chez les fermiers pour gagner de quoi vivre. Ils vécurent sans doute, mais achetèrent aussi avec les premiers instruments agricoles, 2 boeufs et 2 vaches. Un an après leur arrivée, ils achetaient des Révérends Pères une terre de 160 acres, à 1 mille et demi de l'église; et c'est là que se retira la famille en 1905. La terre était dure, parce que couverte de bois, mais les nouveaux colons, pleins de courage, gagnaient chaque année du terrain sur la forêt. Les premiers cassages se firent avec 2 boeufs, puis 4, et les premiers chevaux ne firent leur apparition sur la ferme qu'en 1907.

Depuis lors, tout a progressé, grâce à l'économie, à l'opiniâtreté dans le travail, et l'esprit d'ordre et de suite qui a présidé à tout. Les enfants ont grandi; deux des garçons sont mariés, six des filles ont trouvé des partis très avantageux dans la place; la seule qui reste est à la veille, dit-on, de les imiter. Il reste donc encore cinq grands garçons pour exploiter la ferme qui s'accroissait, en 1911, d'une demie section, tout près de leur première terre, à quelques arpents de l'église. Cette terre sera claire, cette année même, de toute dette. Sur ces 480 acres possédés, 400 sont en culture, et rapportent chaque année des récoltes abondantes, grâce à un système de rotation suivi et raisonné.

Lecteur assidu des comptes-rendus des fermes expérimentales, M. Pierre Charrière met en pratique sur sa ferme les expériences faites ailleurs. C'est ainsi que pour avoir raison des mauvaises herbes, il essayait l'automne dernier, du seigle. Le terrain ensemencé de la sorte lui a donné un excellent pâturage pour la fin de la saison, et une récolte bien passable cet été. Ce printemps, sur un terrain net de toutes mauvaises herbes, il semait de la luzerne, et les premières pousses promettent une coupe abondante pour l'année prochaine. Sans négliger l'élevage des poules, pour lesquelles il a construit un poulailler modèle, M. Charrière se distingue surtout dans l'élevage des vaches laitières. Par une sélection suivie, il a su se procurer des vaches de première classe, et chaque année, continuant cette besogne, il améliore son troupeau. C'est ainsi qu'il a obtenu un rendement moyen de $400 à $500 par année, de quoi suffire amplement à l'entretien du ménage. Il y a trois ans, M. Pierre Charrière achetait des Révérends Pères la partie ouest de leur ancien monastère, et s'en faisait une habitation bien convenable; tout auprès il se construisait une étable en pierre avec grenier pour 30 tonnes de foin, d'une valeur de $1,500.

Après 15 ans de travail, cette famille aurait une propriété que l'on pourrait estimer à une valeur globale de $25,000, sinon plus.

Transport

Les longueurs de voies ferrées pour les chemins à vapeur sont les suivantes:

Chemin de fer	Milles
Brandon, Saskatchewan et baie d'Hudson	69.45
Nord Canadien	2,215.39
Pacifique Canadien	1,728.1
Grand Tronc Pacifique	306.5
Manitoba Grand Nord	91.77
Midland et Manitoba	6.4
Transcontinental Nat'al.	94.
Greater Wpg Waterways	91.
Total	4,602.61

Le grain fournit de beaucoup la plus grande partie des marchandises expédiées sur l'Est, et la proximité relative de la province à la tête des grands lacs est un fait qui est grandement en notre faveur. Le tarif du transport du grain, de Winnipeg à Fort William et à Port Arthur est de dix centins le boisseau de blé. La presque totalité du grain cultivé au Manitoba ne paie donc pas plus de treize à quatorze centins les cent livres.



Ancien couvent et l'église actuelle à ses débuts Notre-Dame de Lourdes



Couvent, école des garçons, ancien monastère à Notre-Dame de Lourdes.

LE COIN DES DAMES

JE l'ai rencontrée, l'autre jour, la pauvre âme, entourée de sa petite famille; poussant une voiture dans laquelle un beau bébé de quelques mois gazouillait, inconscient de son malheur, car, le cher petit venait de perdre sa mère. A mon exclamation de surprise et d'admiration, la jeune veuve répondit ces simples paroles: "Voyez-vous, il faisait tant pitié, ce petit-là, que je n'ai pu faire autrement qu'en prendre soin comme des miens! C'est si triste, perdre son père ou sa mère!" Et, avec ces mots, ses grands yeux bruns s'empirent de larmes au souvenir de celui qui ne reviendra plus et qui repose là-bas, dans les ruines d'obus, victime de son dévouement à la Patrie.

Aussi longtemps que son mari veilla de loin sur elle et ses petits, elle garda ses fillettes à la pension, mais maintenant qu'il n'y a plus d'espoir de le revoir, elle a rappelé près d'elle, serrant fort sous son aile maternel, ces êtres chéris qui lui parlent de lui, et elle ne veut plus s'en séparer afin de les aimer pour deux... Plus que cela, ce coeur rempli d'amour pour ses enfants n'a pas de limite, et il trouve encore un surplus d'affection pour ce petit orphelin privé des soins et des caresses de sa mère. Elle la remplacera si possible, aura pour lui toutes les prévoyances maternelles, et on sait ce qu'un enfant coûte de peines et de fatigues dans les premières années de la vie; un simple oubli, une petite négligence suffit souvent à compromettre la santé pour des années à venir. A force de caresses elle lui fera oublier son titre d'orphelin. En se dévouant ainsi, elle pourra supporter les heures dures de son isolement et attirera un surcroit de bénédictions sur sa petite famille.

Chose admirable que cet amour maternel que Dieu a mis au coeur de la femme. Quand le malheur éclate et vient frapper une famille, l'homme souvent se courbe, anéanti. Ne pouvant plus agir seul au foyer, les enfants sont dispersés. La mère, elle, est brisée, mais se relève, résiste au découragement par amour pour ces petits; elle les tient plus serrés près d'elle et reste droite et debout au milieu des ruines de son coeur.

Oh! que je les plains les enfants sans mère ou ceux qui ont des mères sans-coeur! Et malheureusement, il existe de ces femmes monstres, où l'égoïsme, l'amour du bien-être étouffent dans le coeur les germes de la bonté et du dévouement que Dieu a placés dans tout coeur féminin. Elles abandonneront sur le seuil froid d'une demeure un petit être frémissant de vie qui ne demande pourtant qu'à être un peu aimé. D'autres, moins barbares, absorbés par la vie mondaine et l'amour des plaisirs, négligent l'éducation morale de l'enfant. Si bébé a ses trois repas et un bon lit pour dormir, qu'importe le reste; l'éducation morale, ce sera pour plus tard, quand il sera grand, et plus tard, malheureusement, veut dire: trop tard. "Le salut du monde repose dans les berceaux", a dit un grand savant. Vérité qui doit frapper sérieusement toute mère chrétienne. Puissions-nous ne jamais l'oublier! Puissions-nous ne jamais faillir à notre glorieuse mission en sauvegardant la vie du corps de nos enfants et en pétrissant leur âme pour l'au-delà.

GERTRUDE.

LES sympathies ne se raisonnent pas, les courants qui les inspirent sont trop mystérieux pour qu'ils puissent s'analyser." C'est une jolie pensée que j'ai cueillie je ne sais où et qui dit juste.

Mais ce qui est vrai de la sympathie ne peut-il s'appliquer à l'antipathie? Ici, je ne saurais parler de l'impression bonne ou mauvaise, causée par une personne que l'on rencontre pour la première fois, et qui est trompeuse, le plus souvent. Parce qu'elle n'a pas le don de plaire dès l'abord, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elle soit dépourvue de qualités fort appréciables. Il peut arriver que la timidité ou une certaine réserve l'empêche de se laisser voir son véritable jour. Mais vous verrez qu'on dira d'elle plus tard: "Cette personne gagne à se faire connaître." Aussi une première entrevue doit-elle comporter beaucoup d'indulgence.

Il existe encore d'autres "spécimens de l'humanité" auxquels on ne peut s'habituer. On est surpris de ne voir en eux aucun des charmes qui attirent et retiennent. Ils peuvent nous adresser des paroles charmantes qui sonnent faux à nos oreilles, car on ne sait jamais s'ils y mettent de la sincérité ou de la raillerie. En un mot elles personnifient l'énigme et le désagréable. Toutefois, on les tolère à ses côtés, on leur sourit, et on leur parle de la façon la plus bienveillante, parce qu'en dépit du peu de charme qu'ils recèlent, on devine en eux des qualités qui leur donnent droit à notre considération. Qui sait? Ces efforts de bonté à leur égard peuvent faire qu'à la longue on parvienne à découvrir un point de leur personnalité qui nous enchante.

L'antipathie, ce n'est rien de tout cela: c'est comme un fait palpable. On a beau faire, on ne peut se défendre d'un sentiment de recul à l'approche de certains êtres qui portent dans leur extérieur l'empreinte de défauts, ou quelque chose de pis qu'on sent y être établis à demeure. Tout nous répugne en eux.

Je me rappelle avoir été présentée, un jour, à un homme dont la façon d'agir m'avait déplue infiniment dès la première minute. De lui, je ne connaissais rien, je n'avais donc pas été prévenue contre lui. Selon moi, on lisait dans ses yeux la fourberie la plus marquée. Je m'étais bien gardée d'en faire part à qui que ce soit. Mais un incident vint bientôt me prouver que je ne m'étais pas trompée.

On s'étonne cependant, qu'à force d'astuce et de belles phrases, ces sortes de gens arrivent à capter la confiance d'hommes honnêtes et soi-disant clairvoyants. Ces yeux fuyants, ces bouches mielleuses, ces "mamours" mêmes, toujours en éclosion, nous font horreur à l'égal d'une vipère. Si nous sommes forcés quelquefois de venir en contact avec ces personnes-là, la charité et la bonne entente commandent que nous ne leur laissions rien voir du mépris qu'ils nous inspirent, quelque pénible que cela soit.

Les yeux sont bien le miroir de l'âme, et il est heureux que ceux qui reflètent sa bonté et sa franchise nous fassent oublier ceux qui nous en révèlent la bassesse.

JACQUELINE DES ERABLES

20 septembre 1917.

DE LA MODE

On serait mal venu de se plaindre en ce moment de la mode, qui fait tous ses efforts pour créer des genres au diapason des temps tragiques que nous vivons. Depuis bien des saisons on note qu'elle ne fait plus ses écarts habituels vers la note excentrique, sans doute rebutée dès le début par le froid accueil que lui firent les femmes de goût et de bon sens.

Il fut un temps où ses prédilections se tournaient vers le genre oriental, perse ou turc; c'était ce dernier plutôt, et il faut avouer que c'était bien mal chercher ses inspirations que de les emprunter à une nation ennemie. Aussi cette mode dura-t-elle "ce que durent les roses: l'espace d'un matin". En ce moment, sa fantaisie créatrice s'exerce principalement à nous doter de poches de toutes formes et de toutes dimensions. Il y en a pour tous les goûts. Un bien innocent, en somme, et qui a son côté pratique, vous avouerez. Après avoir été privées de poches durant tant d'années, nous voici amplement compensées, aujourd'hui.

On nous signale peu de changements dans la mode des robes. Les jupes continueront à se faire d'une ampleur modérée, ampleur fournie surtout par des plis, des coutures légèrement biaisées. La note militaire sera toujours dominante.

"Le Miroir des Modes."

RECETTES

Pommes de terres nouvelles

Dans une casserole ou un plat allant au four, mettez des pommes de terre coupées en tranches très minces avec un oignon haché. Ajoutez du beurre ou de la graisse, du poivre, du sel et très peu d'eau; couvrez et faites cuire dans un four chaud en tournant de l'un et de l'autre côté. Un quart d'heure avant de servir, enlevez le couvercle, recouvrez d'une mince couche de croûtes de pain râpées et parsemez de quelques petits morceaux de beurre pour donner un aspect croustillant.

Carottes fraiches

Emincez une botte de carottes, mettez dans une casserole avec deux cuillerées à soupe de beurre, une tasse d'eau, une pincée de sel et une pincée de sucre. Faites partir en plein feu et achevez de cuire à couvert à feu modéré. Au moment de servir, saupoudrez de persil haché.

Poires au sucre

Epluchez et coupez en quartiers bien réguliers des poires mûres; jetez ces quartiers dans un sirop fait avec une quantité de sucre égale au ¾ du poids des poires et un peu d'eau. Laissez les pommes cuire dans le sirop jusqu'à ce qu'elles deviennent transparentes, parfumez au citron. Versez dans des jarres et couvrez comme les confitures.

E. R.

LA CONSCRIPTION

Extraits Importants

Pour l'information de nos lecteurs, et de tous ceux que la loi de conscription militaire peut affecter nous en donnons ici les dispositions les plus saillantes. La publication complète du texte de la loi est trop longue pour être faite convenablement ici. Nous supprimons donc certaines parties qui sont pour les personnes visées d'un intérêt secondaire, et nous donnons intégralement les passages essentiels, comme par exemple, la division des classes, l'ordre d'appel, les punitions, la composition des tribunaux, les appels aux tribunaux supérieurs, les demandes et raisons d'exemptions. Cette dernière partie est particulièrement importante puisqu'elle indique les raisons que peuvent invoquer tous les appelés.

Le premier appel se fera par proclamation, et ne concernera que les hommes de 20 à 34 ans qui étaient célibataires ou veufs sans enfants le 6 juillet 1917. La loi n'exempte formellement de ces présentes dispositions que les militaires en service actif, le clergé et les ordres religieux: ceux qui atteignent l'âge de quarante-cinq ans, avant que la classe ou sous-classe à laquelle ils appartiennent ne soit appelée.

Division Par Classes.

3. (1) Les hommes qui sont sujets à appel se répartissent en les six classes décrites ainsi qu'il suit:

Classe 1.—Ceux qui ont atteint l'âge de vingt ans et ne sont pas nés plus tôt qu'en l'année 1883, et qui sont célibataires, ou des veufs sans enfants.

Classe 2.—Ceux qui ont atteint l'âge de vingt ans et ne sont pas nés plus tôt qu'en l'année 1883, et qui sont mariés, ou sont des veufs avec un enfant ou des enfants.

Classe 3.—Ceux qui sont nés dans les années 1876 à 1882, toutes deux inclusivement, et qui sont des célibataires ou des veufs sans enfants.

Classe 4.—Ceux qui sont nés dans les années 1876 à 1882, toutes deux inclusivement, et qui sont mariés, ou sont des veufs ayant un enfant ou des enfants.

Classe 5.—Ceux qui sont nés dans les années 1872 à 1875, toutes deux inclusivement, et qui sont des célibataires, ou sont des veufs sans enfant.

Classe 6.—Ceux qui sont nés dans les années 1872 à 1875, toutes deux inclusivement, et qui sont mariés, ou sont des veufs ayant un enfant ou des enfants.

(2) Pour les objets du présent article tout homme marié après le sixième jour de juillet 1917, est censé être un célibataire.

(3) Toute classe, sauf la classe 1, comprend les hommes qui y sont transférés d'une autre classe, suivant qu'il est ci-après établi, et les hommes qui ont passé dans la classe 1 du moment où la classe précédente a été appelée.

Ordre d'appel des classes

(4) L'ordre dans lequel les classes sont décrites dans le présent article est l'ordre dans lequel elles peuvent être appelées en service actif. Néanmoins, le Gouverneur en conseil peut diviser toute classe en sous-classes, et alors les sous-classes doivent être appelées suivant l'ordre de l'âge en commençant par les plus jeunes.

4. (1) Le gouverneur en conseil peut de temps à autre par proclamation appeler en service actif suivant que susdit, pour la défense du Canada soit au Canada, ou en dehors du Canada, toute classe ou sous-classe d'hommes décrite dans l'article trois, et tous les hommes compris dans la classe ou sous-classe ainsi appelée sont censés, à compter de la date de pareille proclamation, être des soldats enrôlés dans les forces militaire pour la durée de la présente guerre, et de la démobilisation devant suivre la présente guerre, sauf suivant qu'il est ci-après stipulé.

(2) Les hommes ainsi appelés doivent se présenter et ils sont mis en service actif dans les Forces expéditionnaires canadiennes, suivant qu'il peut être établi dans pareille proclamation ou en des règlements, mais jusqu'à ce qu'ils soient ainsi mis en service actif ils sont censés être en congé sans toucher aucune solde.

(3) Tout homme par qui ou à l'égard de qui une demande d'exemption est faite, suivant qu'il est ci-après établi, est censé, tant que reste en suspens pareille demande [illegible] à pareille demande et durant le cours de toute exemption qui lui est accordée, [illegible] congé sans toucher aucune solde.

Punition à qui ne répond pas

(4) Tout homme appelé et qui sans excuse raisonnable, manque de se présenter suivant que susdit est coupable d'une contravention, et il doit être passible, sur conviction par voie sommaire, d'emprisonnement pour une période ne dépassant pas cinq ans, avec travaux forcés.

5. (1) Les tribunaux suivants doivent être établis en la manière ci-après énoncée:

(a) Des tribunaux locaux;

(b) Des tribunaux d'appel;

(c) Un juge d'appel central.

(2) Tout tribunal peut entendre des dépositions sous serment ou autrement, suivant qu'il le juge à propos, et pour l'exécution de ses devoirs il possède tous les pouvoirs attribués à commissaire sous le régime de la Partie I de la "Loi des Enquêtes".

(3) Le gouverneur en conseil peut, sur la recommandation du juge d'appel central, passer des règlements concernant l'établissement, la constitution, les fonctions et la procédure des dits tribunaux; et les dits règlements peuvent contenir des dispositions pour assurer l'uniformité dans l'application de la présente loi.

(4) En l'absence d'autres dispositions, la procédure du tribunal doit être celle qui est déterminée par le tribunal.

(5) Aucun membre d'un tribunal ne doit être responsable en justice de ce qu'il peut avoir fait de bonne foi dans l'exécution de ses devoirs sous le régime de la présente loi, et aucune action ne peut être intentée contre un membre d'un tribunal local ou d'un tribunal d'appel en ce qui concerne l'exécution ou la non-exécution de ses devoirs sous le régime de la présente loi, sauf avec le consentement par écrit du juge d'appel central.

(6) Nulle procédure autorisée ou pendante devant un tribunal et nulle décision de tout tribunal ne peut, par voie d'injonction, de prohibition, de mandamus, de certiorari, d'habeas corpus ou d'une autre procédure de même nature qu'émanant autrement de toute cour, être interdite, arrêtée, retardée, mise de côté ou soumise à revision ou à considération pour quelque motif que ce soit résultant du prétendu défaut de juridiction du tribunal, de nullité, de vice ou d'irrégularité des procédures ou de toute autre cause quelconque, et nulle pareille procédure ou décision ne peut être discutée, révisée ou considérée incidemment dans toute action ou procédure, soit au civil ou au criminel.

Tribunaux locaux

6. (1) Le Ministre peut, de temps à autre, par proclamation ou autrement, établir des tribunaux locaux aux endroits qu'il juge nécessaire, et il peut donner à chacun de ces tribunaux une désignation appropriée.

(2) Le Ministre peut, après qu'un tribunal local est établi, ordonner par proclamation ou autrement le transfert de pareil tribunal local d'un endroit à l'autre dans la même province.

(3) Chaque tribunal est composé de deux membres. L'un des membres est nommé par une Commission de sélection établie sous l'autorité d'une résolution adoptée d'un commun accord par le Sénat et la Chambre des Communes; l'autre membre est nommé par les autorités suivantes:

(a) Dans les provinces où il y a des cours de comté ou des cours de district, par le juge de la cour de comté ou de la cour de district ou, s'il y a plus d'un juge, le plus ancien juge du comté, ou de la cour de district ou, s'il y a plus d'un juge, le plus ancien juge du comté ou district dans le comté ou district où est établi le tribunal local, ou lorsque l'endroit où un tribunal local doit être établi n'est pas dans les limites territoriales d'une cour de comté ou de district, alors la nomination est faite par tel juge qui peut être désigné par le Ministre.

Le juge qui fait la nomination peut se nommer lui-même, ou nommer tout autre juge ayant juridiction dans le comté ou district.

Pour les fins du présent article "juge de cour de comté" ou "juge de cour de district" comprend tout juge suppléant autorisé par la loi à agir provisoirement pour tout tel juge, et comprend aussi tout juge intérimaire ainsi autorisé.

Le tribunal local décide des exemptions

(7) Chaque tribunal local entend et rend sa décision sur toutes les requêtes demandant des certificats d'exemption présentés à ce tribunal tel que prévu par l'article onze.

Tribunaux d'appel

7. (1) Le juge en chef de la cour de dernier ressort, dans chaque province, ou dans le cas d'absence ou de défaut d'agir de la part du dit juge en chef, alors un juge de cette cour désigné par le Ministre établit par la dite province un nombre suffisant de tribunaux d'appel et prépose à chaque pareil tribunal dans la province de Québec un juge de la cour du Banc du Roi ou de la cour Supérieure de la dite province, et dans les autres provinces un juge et de toute cour de la province, et distribue entre les dits tribunaux tous les appels des tribunaux locaux, et les cas mentionnés par eux, aux termes du paragraphe deux de l'article dix dont le Registraire a reçu avis, et ces tribunaux d'appel entendent et rendent jugement séparément sur les dits appels; sauf que les appels d'un tribunal local composé d'un ou de plusieurs juges, doivent être entendus et décidés par un tribunal d'appel présidé par un juge d'une cour plus élevée.

(2) Le juge de la cour Territoriale, ou la personne nommée pour le remplacer en vertu de la "Loi du Yukon", constitue le tribunal pour le territoire du Yukon.

Tribunal de dernier ressort

8. Le gouverneur en conseil peut nommer l'un des juges de la cour Suprême du Canada pour être juge d'appel central.

Registraires.

9. Un registraire pour chaque province peut être nommé par le gouverneur en conseil.

Appels.

10. (1) Toute personne lésée par la décision d'un tribunal local, et toute personne autorisée par le ministre de la Milice et de la Défense peut en appeler de toute pareille décision.

(2) Si les deux membres d'un tribunal local ne peuvent s'entendre sur une décision qu'ils doivent rendre, ils exposent immédiatement par écrit le cas qui doit être décidé et font expédier cet exposé au registraire pour la province dans laquelle le tribunal est établi.

(3) (a) Subordonnément aux dispositions de l'alinéa (b) du présent paragraphe, il y a appel de tout tribunal d'appel au juge d'appel central.

(b) Le gouverneur en conseil, sur la recommandation du juge d'appel central, peut faire des règlements régissant le droit et fixant les conditions d'appel d'un tribunal d'appel au juge d'appel central.

(4) Le juge d'appel central est le tribunal de dernier ressort et le gouverneur en conseil peut, sur sa recommandation, nommer un ou plusieurs autres juges de toute cour supérieure pour aider le dit juge d'appel central dans l'exercise de ses fonctions, et définir leurs pouvoirs.

Demandes et raisons d'exemptions

11. (1) En tout temps avant la date devant être fixée par la proclamation mentionnée dans l'article quatre, une requête peut être faite par ou au sujet de tout homme qui se trouve dans la classe ou sous-classe appelée par la dite proclamation à un tribunal local établi dans la province dans laquelle est situé le domicile ordinaire de cet homme, demandant un certificat d'exemption pour l'une quelconque des raisons suivantes:

a) Que, dans l'intérêt national, il est opportun que cet homme, au lieu d'être employé au service militaire, soit occupé à d'autres travaux auxquels il est habituellement occupé.

b) Que dans l'intérêt national, il est opportun que cet homme au lieu d'être employé au service militaire soit occupé à d'autres travaux auxquels il désire être occupé et pour lesquels il a des aptitudes spéciales.

c) Que, dans l'intérêt national, il est opportun qu'au lieu d'être employé au service militaire, il continue à s'instruire ou à s'entrainer à tels travaux pour lesquels il est alors occupé à recevoir l'instruction ou l'entraînement;

d) Qu'un tort sérieux résulterait, si cet homme était mis en activité de service à cause de ses obligations exceptionnelles au point de vue financier ou commercial ou de sa situation domestique.

e) Mauvaise santé ou infirmité.

f) Que sa conscience s'oppose à ce qu'il entreprenne de service combattant et que cela lui est défendu par les dogmes et articles de foi, en vigueur le sixième jour de juillet 1917, de toute confession religieuse organisée, existant te et bien reconnue en Canada à telle date et à laquelle il appartient de bonne foi.

(A suivre sur la page 6)

Pour Lire au Foyer le Dimanche

XVIIIe DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

(S. Matth., IX, 1-8)

En ce temps-là, Jésus, étant monté dans une barque, traversa le lac de Génésareth, et entra dans la ville de Capharnaüm, où on lui présenta un paralytique étendu sur un lit. Jésus, voyant leur foi, dit au paralytique: Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous sont remis. Alors quelques-uns des docteurs de la loi dirent en eux-mêmes: Cet homme blasphème. Mais Jésus, connaissant leurs pensées, leur dit: Pourquoi vos coeurs forment-ils des jugements injustes? Lequel est plus facile de dire: Vos péchés vous sont remis; ou de dire: Levez-vous et marchez? Or, afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés: Levez-vous, dit-il au paralytique, emportez votre lit, et retournez dans votre maison. Le malade se leva aussitôt, et retourna dans sa maison. A cette vue, le peuple fut saisi de crainte et rendit gloire à Dieu, qui avait donné un tel pouvoir aux hommes.

HEUREUSE POUPEE

Qui ne connait les coups de plume hardis et victorieux que, dans sa longue carrière de polémiste, Louis Veuillot donna aux mécréants de la pensée. Ce qui est moins connu, et ce qui pourtant révèle non moins la profondeur de son âme, tant on y découvre de tendresse fidèle, de dévouement inépuisable et de sens chrétien, ce sont ses lettres de famille. On peut les citer toutes comme des modèles de bonhommie, de fraîcheur, d'énergie pourtant et de sagesse en même temps. Nous reproduisons ici une de celles qu'il adressait à ses fillettes Agnès et Luce et qui est remarquable de simplicité et d'élévation tout ensemble. On y admirera comment il sait suggérer les pensées les plus graves de la morale chrétienne à de petites têtes de 7 à 12 ans, leur apprenant comment on peut corriger ses défauts et réparer les lacunes que le péché peut causer dans notre nature. Il écrit donc:

"Mes chères fillettes, vos petites lettres m'ont fait grand plaisir. Vous avez bien tort de croire que vous n'avez rien d'intéressant à me dire. C'est quelque chose de très intéressant pour moi de savoir que vous travaillez, que vous m'aimez et que vous avez une belle poupée à laquelle on pourra mettre un bras et une tête! Quel avantage pour beaucoup de gens si l'on pouvait leur remettre une tête. Les uns se feraient refaire le nez, les autres toute la physionomie. On verrait alors que beaucoup de personnes qui semblaient charmées de leur visage n'en sont pas si contentes en secret; mais, comme la plupart de ceux qui se feraient refaire le visage ne songeraient pas du tout à se faire refaire la cervelle, ils seraient aussi désagréables et aussi laids, et ils s'étonneraient de passer leur vie chez des fabricants de têtes, pour être toujours les mêmes, c'est-à-dire sots, ennuyés et ennuyeux.

C'est en quoi, nous autres chrétiens, si nous le voulons, nous sommes plus heureux que les poupées. Il y a un fabricant dont je ne peux vous donner l'adresse qui fait de petites retouches au cerveau et qui, par ce moyen, sans rien changer en apparence au visage, le réforme néanmoins considérablement et même le change du tout au tout. Il le rend ouvert, avenant, gracieux, aimable, en dépit de toutes les défectuosités qui s'y peuvent trouver. Il y maintient l'innocence candide, blanche, qui est le plus beau teint que l'on puisse avoir et le plus solide; il y fait luire l'intelligence, c'est l'éclat qui passe tout éclat; il y fait rayonner enfin la bonté, charme suprême, qui réjouit tous les regards et attache tous les coeurs. Là où s'épanouit la bonté, on ne voit plus rien de laid; il n'y a plus de laideur. Envoyez votre poupée chez le fabricant qui fait les visages, mais vous, chères fillettes, allez à Celui qui retouche et raccommode les cervelles, si toutefois vous en avez besoin."

Jeannot Canadien

—Un Canadien Errant.

LE POIDS DE L'OUTIL

Quand Jésus eut couché son père adoptif au tombeau, il se prosterna contre terre et pria longtemps. Ses amis, ses proches s'étaient éloignés en silence. La solitude était douce, Jésus s'y plaisait: l'heure calme et bienfaisante, il eût voulu la prolonger.

Un pas furtif se glissa derrière lui, une main se posa doucement sur son épaule. Il se retourna: c'était Jonathan, fils de José.

—Votre père, dit Jonathan, avait promis de me livrer un chariot. J'en ai besoin pour porter mon froment au marché de la Décapole... Avant de mourir, vous en a-t-il, au moins, touché un mot?

—Non, dit simplement Jésus, mais j'accomplirai la promesse de mon père. Allez en paix, Jonathan, vous aurez le chariot pour la néoménie prochaine...

Comme le soleil descendait derrière les collines, il s'agenouilla pour prier. Par la fenêtre entr'ouverte, la brise lui apportait le murmure lointain des choses. Des grelots palpitaient dans la paix du soir. Deux enfants qui montaient de la plaine d'Esdrelon, poussant devant eux leur troupeau, chantaient la gloire de Dieu et les douceurs du Messie.

A cet appel des enfants, Jésus frémit.

Leur voix plaintive faisait lever devant ses yeux la multitude infinie de ceux sur qui pèse le poids de tristesses inconsolées et d'un labeur sans joie. Il les voyait tendre vers lui des mains suppliantes. Ils le conjuraient de promulguer enfin l'Evangile du Royaume qui devait les affranchir.

La promesse faite à Jonathan lui revint à l'esprit et il songea que son heure n'était pas encore venue. Il pria Dieu son Père pour ceux qui l'appelaient, enchaîna l'élan de son âme au poids de l'outil, et s'endormit pour se préparer au labeur du lendemain.

Tout reposait dans Nazareth. Cependant on entendait monter, dans cet assoupissement des choses, un bruit confus, comme le piétinement lointain d'une foule en marche. Jésus posait le pied au seuil de l'atelier lorsqu'il vit passer, marchant la prière aux lèvres, une longue troupe d'hommes, de femmes et d'enfants harassés et pauvres.

La caravane avait pour chef un vieillard tout cassé, qui s'appuyait sur un bâton. Jésus l'invita à entrer pour rompre le pain et s'offrit à puiser pour lui l'eau à la fontaine voisine.

A Dieu ne plaise, noble et généreux fils! Ignorez-vous que Jéhovah a visité son peuple? Jean nous attend au Jourdain, l'heure nous presse.

Et, quittant Jésus pour se mêler de nouveau à la caravane, le vieillard, d'une voix tremblante, entonna le chant du Messie.

Au seuil de l'atelier, Jésus regardait décroître au tournant de la route la longue file des Galiléens.

Il écouta longtemps, tressaillant d'amour pour ces humbles qui le cherchaient. Quand il eut cessé de les entendre, il poussa d'une main résolue la porte de l'atelier et entra...

Un morceau de bois à demi dégrossi restait au point où Joseph l'avait laissé, et, à terre, la hache, comme elle était tombée des mains lasses du charpentier malade...

Jésus releva sa tunique, ceignit ses reins et ramassa l'outil.

Puis on le vit dans l'atelier toute la journée et durant plusieurs semaines, courbé au poids de la hache sur sa tâche mercenaire et sans gloire, ajournant jusqu'à la néoménie suivante l'apparition de Celui qui était l'attente et le salut du monde.

J. Beller.

DIEU N'ABDIQUE PAS

Un soir d'hiver, il y avait réunion nombreuse dans une grande ferme. On parla d'abord un peu de tout, de la pluie, du beau temps, de la cherté des denrées, des taxes de plus en plus lourdes, de ces mille choses qui sont le thème ordinaire des conversations villageoises.

Puis, on en vint à parler des catastrophes multipliées sur les lignes de chemin de fer, des banqueroutes si fréquentes et si désastreuses, des récoltes qui se perdaient, des familles ruinées et disparues, de l'insolence des enfants... et tout le monde redisait: ça va mal, ça va mal!

—Oui, ça va mal, dit le vieux fermier avec un accent de gravité qui impressionna tous ceux qui étaient là; et voyez-vous, ça ira plus mal encore!

—Celui qui permet tout ce mal, c'est Dieu, c'est le bon Dieu qui, lentement, mais sûrement, prend sa revanche. Qui donc, même parmi nous, n'a pas oublié qu'il nous a donné des commandements? Qui, sous le prétexte le plus léger, ne se dispense de la messe le dimanche et parfois ne travaille ce jour-là? Qui fait encore la prière en commun, au moins tous les soirs? Qui ne dit pas tous les jours, contre la Providence de Dieu, des choses qu'il n'oserait dire du plus misérable de ses voisins? Allez, allez, il faut que tout cela se paie. Le bon Dieu n'est ni aveugle, ni sourd, ni insensible, ni sot. Dieu ne dort pas; il regarde, il écoute, il attend; puis, quand les crimes ont atteint une certaine mesure, il dit: "En voilà assez." Et il laisse aller les choses. Or, les choses toutes seules vont mal.

—Vous croyez tout cela, vous? dit le sourire moqueur sur les lèvres, un de ceux qui écoutaient.

—Oui, je le crois.

—Et qui vous l'a dit?

—Le bon Dieu.

—Le bon Dieu! Est-ce que, par hasard, il vous parlerait?

—A moi seul, non; peut-être. Mais à vous, mais à tous, il a parlé. — Petit! ajouta-t-il, en se tournant vers un enfant de dix ans qui comprenait à peine, mais qui écoutait vivement impressionné, va me chercher mon livre.

C'était une Bible.

Et le vieillard l'ouvrit à divers feuillets, et, d'une voix lente, il lut:

"Vous qui méprisez mes lois, je vous visiterai par l'indigence." "Maudits serez-vous dans les villes et maudits dans les champs." "Maudit sera votre grenier, maudits les fruits que vous aurez conservés." "Vous planterez une vigne, mais vous ne recueillerez pas de vin." "Maudits serez-vous dans votre intelligence, le Seigneur vous frappera de frénésie, d'aveuglement, de fureur." "Maudits enfin dans vos enfants qui périront tous!"

* * *

Le vieillard s'arrêta. Puis il reprit:

—O mes amis, croyez-moi! Dieu est bon, bien bon, mais il est juste. Il n'a qu'une parole, et la voilà. Vous le verrez, vous qui êtes jeunes: Le peuple qui s'obstine à faire la guerre au bon Dieu, le peuple qui méprise les lois de Dieu est un peuple qui tombe. Voyez déjà comme pèse sur la France ce terrible fléau de la guerre...

Ces paroles avaient jeté une froide terreur parmi ceux qui étaient là. Lentement, ils se levèrent les uns après les autres, et ils se retirèrent sans plus dire une seule parole.

—L'Echo paroissial du S.-C.

LE CULTE DE LA PAPAUTE

Au milieu de l'effroyable conflit actuel des nations, parmi les puissances déclarées neutres, dans le sens d'une sorte d'indifférence professée en face de la mêlée, un seul souverain ne sera pas resté neutre, c'est-à-dire insensible et inactif envers les victimes de la guerre.

Ce seul souverain, c'est le Pape, qui a sans cesse dit et redit que, comme Père de tous, il ne pouvait rester indifférent aux luttes fratricides de ses enfants; c'est le Pape qui, seul, a fait de solennelles protestations en faveur de la justice et du droit violés, protestations qu'on a [illegible] ou dont on a méconnu le sens; c'est le Pape qui, à lui seul, a plus agi que tous les autres pour apporter les soulagements possibles aux prisonniers, aux blessés, aux condamnés, aux malades, aux pères de nombreux enfants.

En face des chefs d'Etats dont [illegible] en face de ceux qui [illegible] [illegible] des [illegible] de guerre, aux [illegible] ce seul souverain n'aura, ni par la coopération des munitions meurtrières, ni par ses alliances, ni par aucune intervention, contribué d'une façon quelconque à la guerre.

Un seul, se déclarant impartial et ne prenant ouvertement parti que pour la justice et le droit, n'aura pas trempé ses mains dans le sang. Quand les peuples, épuisés, demanderont compte à leurs chefs de tant de sang répandu ce seul homme, ce seul souverain, c'est et ce sera le Pape.

Saint Augustin dit que, pour sauver le monde pécheur, il fallait un homme sans péché. Pour être l'arbitre et le juge des chefs et des peuples maculés de sang, il faudra un homme qui ne porte, en aucune manière la tache de sang: c'est l'homme à la robe blanche et immaculée, c'est le Pape!

Par une assistance merveilleuse, dont nos catholiques n'ont pas assez saisi la grâce, Dieu a maintenu le Pape dans une impartialité qui fait et fera de lui le refuge, l'arbitre et le sauveur des peuples et de la paix.

Déjà nous reconnaissons la puissance que lui donne cette situation exceptionnelle, tant il est vrai que le Pape, étant notre maître, notre juge et notre père, assisté de Dieu, est plus éclairé et plus sage que tous ses enfants.

Gardons, gardons le culte de la Papauté. C'est l'apanage des catholiques de France.

Rappelez-vous que sur trente-quatre ou trente-cinq expéditions, faites par les puissances chrétiennes pour aller au secours du Pape de la chrétienté, vingt-six ou vingt-sept, soit plus des deux-tiers, ont été accomplies par la France.

C'est son honneur, c'est une garantie des grâces célestes accordées à quiconque se range du côté du Pape et le défend; car celui-là est avec Jésus-Christ et Jésus-Christ le défendra.

Après la bataille de Castelfidardo, au soir de cette fameuse journée où l'armée pontificale fut victime d'une affreuse trahison, une mère éplorée réclamait son fils. Il manquait à l'appel.

Elle se rend sur le champ de bataille, dominé par la basilique de Notre-Dame de Lorette. Il était jonché de blessés et de mourants.

Elle cherche avec angoisse son enfant bien-aimé: on lui désigne un soldat qui se meurt. C'est peut-être lui?

Elle s'approche: c'est bien son enfant. La mère et le fils se reconnaissent. Elle soulève la tête de l'agonisant qu'elle appui sur son genoux. La mère et le fils échangent silencieusement un regard d'amour et d'adieu.

"Mon fils, dit enfin la mère, tu vas mourir! Je suis fière et bienheureuse de t'offrir à Dieu pour l'Eglise et pour le Pape. Remercie-le de pouvoir mourir pour eux!"

Puis, élevant ses yeux vers le sanctuaire de la Sainte Vierge, elle ajoute:

"Regarde, mon enfant, regarde le sanctuaire de Notre-Dame de Lorette, regarde avec moi! Et tous les deux pendant que tu as encore la force, disons ensemble le cantique de l'action de grâces, récitons le Te Deum."

Et la mère et l'enfant dirent lentement l'hymne jusqu'au bout.

Peu d'instants après, le fils s'endormait dans les bras de sa mère qui représentait l'Eglise: il s'endormait dans les bras de l'Eglise militante pour reposer à jamais dans les bras de l'Eglise triomphante!

E. Bailly.

—Le Noël.

VITESSE DU VOL DES OISEAUX

Avions et automobiles dévorent l'espace à des vitesses extraordinaires, mais certains oiseaux, si jamais un monoplan ou un biplan les épouvante, auront vite fait de le fuir et de le "semer", car les vitesses qu'ils atteignent laissent loin les records détenus par les champions du volant, aviateurs ou automobilistes.

[illegible] milles à l'heure, soit la vitesse d'un grand express. Le pigeon [illegible] 80 milles [illegible] plusieurs [illegible] cette vitesse et la soutenir pendant de très longs trajets.

L'aigle rend des points au pigeon: sa vitesse atteint 96 milles à l'heure en moyenne.

Le roi des oiseaux doit à son tour baisser pavillon devant l'hirondelle. La messagère du printemps peut parcourir, en effet, jusqu'à 200 milles à l'heure.

L'hirondelle elle-même est battue par le martinet, qui peut faire 95 verges à la seconde, c'est-à-dire tout près de 253 milles à l'heure.

Toutefois, le record de l'aviation semble appartenir au faucon, lequel peut voler pendant un temps très long à une vitesse prodigieuse.

POUR LA MENAGERE

Séchage et mise en conserve des fruits et légumes

On s'intéresse beaucoup par le temps qui court aux mesures adoptées pour faire l'éducation de la femme dans le séchage et la mise en conserve des légumes au Canada.

Le besoin urgent de conserver les aliments a été la cause que l'attention s'est tournée plus spécialement du côté des produits avariables. Les gouvernements provinciaux notamment, par leurs départements d'Agriculture, ont entrepris d'une manière générale de faire l'enseignement pratique au moyen des démonstrations qui ont été menées surtout par les organisations féminines. Mais il y a aussi nombre de petites villes et villages qui n'ont eu aucune assistance sous ce rapport.

Nous conseillons à tout le monde de se procurer de leur gouvernement provincial respectif les tracts ou brochurettes concernant le séchage et la conservation des fruits et des légumes.

Vu la manque de flacons, on craint déjà qu'une bonne partie de la récolte ne puisse être mis en conserves. On ignore peut-être que beaucoup de produits, comme les haricots, les pois, les carottes, les artichauts suisses, peuvent être séchés sans perdre de leur saveur. Le procédé et les appareils sont très simples et il est aussi facile de sécher les fruits et les légumes que de les mettre en conserves; tout ce qu'il faut, c'est une espèce de tamis sur lequel on dépose les produits à être séchés, en prenant soin de ne pas les exposer aux mouches, etc. Par le procédé peu coûteux et très efficace du séchage, il est facile de conserver les pommes, les poires, les prunes, les cerises, les pois, les haricots et toutes les herbes potagres, le persil, le thym, la menthe, etc.

TOUT FIGURE

Montcalm assistait un jour à une fête des Iroquois par un froid terrible, et, comme il était couvert de fourrures, il admirait le chef des Iroquois qui restait à côté de lui, la poitrine nue.

—Vous ne craignez donc pas, lui dit-il, d'attraper une fluxion de poitrine?

—Non.

—Tout au moins un rhume?

—Jamais.

—Mais comment faites-vous?

—Et vous, Monsieur, comment faites-vous pour supporter ce froid à la figure?

—Oh! à la figure, cela offre moins de dangers. Et puis, ma figure y est habituée depuis mon enfance.

C'est cela. Eh bien, moi, tout figure!

Ce "tout figure" n'est-il pas admirable et ne montre-t-il pas ce à quoi l'on peut arriver avec l'endurance?

Tel employé de bureau, qui vivait toute la journée dans une salle surchauffée, le chef coiffé d'une calotte, le cou enroulé dans un cache-nez de laine, craignant les rhumes et les courants d'air, a passé trois hiver dans la boue des tranchées et ne s'en porte pas plus mal.

Autour de la Ferme

LES LABOURS

Peut-on labourer indifféremment à toute époque de la saison? C'est une question qui semble très simple, et tous s'accorderaient à répondre qu'il y a un temps propice pour ce travail.

Certaines terres dures "Gumbo" ont leur temps que chaque propriétaire doit reconnaître. C'est le cas du côté de Lorette et de Sainte-Anne des Chênes. Au moyen de pâturages, d'engrais pourris, ou de semence de trèfle comme le melilot, "trèfle d'odeur" ou encore mieux luzerne, ces terrains durs deviendraient plus traitables. En tout cas, il est certain que le peu de soin que l'on a donné à nos labours a favorisé la croissance de nos mauvaises herbes. Nos meilleurs cultivateurs avaient cru jouer leur meilleur atout lorsqu'ils pouvaient dire qu'ils avaient labouré leur terrain à blé en automne. Sans doute le labour que nous faisons maintenant est bon, mais c'eut été mieux de le faire au commencement du mois, — la pluie qui vient de tomber aurait fait germer beaucoup de mauvaises semences.

Le labour fait tard en automne est une avance pour le printemps suivant. S'il est une avance pour le cultivateur, il l'est aussi pour les mauvaises graines qui seront prêtes à germer avant le grain que vous semerez. Un labour fait plus vite aurait profité des pluies, les semences nuisibles auraient germé, les tiges vertes gelées à l'hiver auraient laissé le terrain plus net.

En parcourant les fermes, en août, vous êtes étonnés de la différence de faire, parmi les cultivateurs. Dans la généralité des cas, vous voyez des gens qui veulent battre et puis battre, et pas autre chose; et vraiment ça parait bien raisonnable: ils ont une récolte, il faut bien la sauver. D'autres veulent battre aussi, mais ils calculent déjà pour la récolte à venir et ce sont ces derniers qui n'ont pas ou presque pas de mauvaises herbes sur leurs terrains.

Il est certain que le labour fait à la fin d'août ou septembre est la mort des chardons jaunes; le soleil va les cuire. Le labour fait plus tard et hersé au cultivateur fait aussi un grand bien, parce que les racines amenées à la surface sont bien maltraitées par la gelée.

Doit-on faire un labour profond ou mince? Ceci dépend des mauvaises herbes à détruire. Vous auriez cet automne un terrain couvert de folle avoine, vous auriez bien fait de le détourber avec le cultivateur ou le disque ou encore faire un labour mince pour permettre à la semence de se développer, — puis faire un labour profond au printemps pour semer immédiatement. De cette façon votre semence d'avoine aura chance de germer en même temps que les herbes. Ainsi vous ferez un fourrage vert qui ne sera pas mélangé de folle avoine mûrie.

Les labours faits avec les gros engins, malgré ce qu'on en dit, sont très bons en été. Ce qui fait qu'on les considère mauvais, c'est que ces engins sont employés au battage jusqu'au mois d'octobre, et ensuite ils servent au labour. Fait à cette époque, le labour devant servir au blé n'est pas bon. La terre est couverte de mauvaises graines qui lèveront **avant** le blé.

A l'automne tard, on peut faire des labours minces pour activer le développement de la folle avoine. Cela suppose qu'en juin vous ferez un nouveau labour.

N.-C. JUTRAS, ptre.

N. B.—Il est encore temps de semer le seigle. Il y a deux espèces de seigle.

SEIGLE ET CHARDON JAUNE

Nous avons dit la semaine dernière qu'il semble y avoir antipathie entre le seigle et le chardon jaune, de sorte qu'ils ne peuvent pas faire bon ménage ensemble et que, chose consolante, c'est le chardon jaune qui déloge. Voici un fait pour appuyer nos dires.

La semaine dernière nous parlions d'une expédience faite à Haywood, dans l'Ouest; cette fois l'expérience est faite à Saint-Pierre Jolys, dans l'est. Un monsieur de Saint-Pierre Jolys avait une pièce de terre tellement empestée de chardons jaunes que, pour nous servir de ses paroles, on n'aurait, pour un cinq sous jeté dans cette pièce, trouver place que sur le chardon jaune.

L'automne dernier, il sema cette pièce de terre en seigle. La levée fut un peu miséreuse. Au printemps, le seigle leva bien, mais fut étouffé en partie dans les endroits bas par l'eau qui y séjourna. Au point de vue expérience, ce fut un bonheur, car l'efficacité du seigle d'automne pour détruire le chardon jaune n'en parut que plus clairement. Dans ces quelques endroits bas où la semence de seigle périt par l'eau, le chardon jaune fut on ne peut plus prospère; **partout ailleurs, il fut étouffé net.**

Le seigle est une peste pour le chardon jaune, mais en vérité quelle peste bienfaisante!!

Au lieu de faire mourir hommes et chevaux, chevaux surtout, à faire toujours et sans cesse du labour d'été qui demande qu'on passe dans le champ jusqu'à cinq et six fois avec le cultivateur, si on veut que le travail soit effectif, pourquoi ne pas faire étouffer le chardon jaune par le seigle d'automne en faisant des profits de vingt-cinq à trente piastres l'acre au moins, alors qu'il vous en coûtera sept et huit pour faire un bon labour d'été.

Il est un peu tard cette année peut-être, mais nous disons: pas trop tard, si on procède immédiatement. Ne craignez pas de faire pacager le seigle à l'automne; il n'en sera que plus beau l'été qui suivra.

Mort donc aux chardons jaunes par la culture du seigle d'automne qui vous donnera un superbe pacage alors que tout sera sec ailleurs.

UNE BONNE CHANCE

Pour un cultivateur ayant un roulant capable de cultiver une ferme de 170 acres, située à Saint-François-Xavier, avec bonnes bâtisses et 100 acres cassés. Prix: $5,200. Comptant: $200; 5 ans sans paiement; $200 par année pendant les autres 5 années à venir et la balance à la fin de la 11me année.

Le Comptoir Agricole Limité,
300 Edifice Grain Exchange,
Winnipeg, Man.

A L'ORDRE DU JOUR

Saint-Léon, 25.— Nos amis seront certainement heureux d'apprendre la magnifique citation à l'ordre du jour, aux armée du Nord et du Nord-Est en France, dont fut honoré l'un des frères de la Supérieure de notre Couvent, Sous-Lieutenant de Réserve à la 23e Compagnie du 298e Régiment d'Infanterie. Frère Mariste, il a quitté dès le premier appel, la Syrie où il travaillait au service de sa Congrégation à étendre l'influence française, pour venir défendre son pays contre l'invasion. Cette citation, qui est déjà la troisième, a été accompagnée de la nomination au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur. En voici le texte:

Au G. Q. G. le 6 août 1917
Ordre No 5397 "D"

M. Goutardier, Louis, Sous-Lieutenant de Réserve à la 23e Compagnie du 298e Rég. d'Inf. a été nommé dans l'Ordre de la Légion d'Honneur au grade de Chevalier:

"Véritable entraîneur d'hommes, possédant les plus belles "qualités de bravoure, d'allant "et d'énergie. Chargé, le 7 juillet "1917, d'occuper avec sa Section "une partie d'un ouvrage récemment enlevé à l'ennemi, s'est "maintenu à la tête de sa troupe "dans un poste très exposé, sous "un bombardement violent. Inspirant la plus grande confiance "à ses hommes et leur donnant "par sa crâne attitude l'exemple "du calme et du sang-froid, est "parvenu à repousser trois contre-attaques successives qui ont "coûté à l'ennemi des pertes élevées."

"La présente nomination comporte l'attribution de la Croix "de Guerre avec Palme."

Le Général Commandant en Chef
P. O. Le Major Général,
Signé: DEBERNEY.

Qu'on nous permette de reproduire ici un extrait de la lettre si intéressante dans laquelle le vaillant Officier raconte le fait si simplement à sa soeur religieuse.

Je suis donc venu en permission plus tôt que je ne m'y attendais. J'ai procuré à maman beaucoup de bonheur; j'ai rapporté un insigne qui honore la famille, mon Institut, l'Eglise: la Légion d'Honneur, conquise le 7 juillet au Mort-Homme.

Tout le monde ici est surpris, et quelque peu attrapé d'une semblable récompense, surtout parce que je suis sorti sain et sauf, sans égratignure.

Du 27 juin au 15 août, j'ai fait bonne garde entre le Côte 304 et le Mort-Homme. Là j'ai fait irruption hardie sur les tranchées ennemies.

Les journées du 5, 6, 7, 8 juillet ont été des heures pénibles pour moi. Avec ma section j'étais à 40 mètres des boches, supportant un copieux bombardement de notre artillerie sans parler de celle de l'adversaire qui n'est pas endormi dans la zône verdunoise. Nos pièces, qui tirent à 4500, 5000, 6000, peuvent avoir un écart de 40 mètres et plus, c'est ce qui existait. Le jour fixé, 7 juillet, plus que d'habitude le tonnerre des batteries commence de bon matin. C'est beau de loin et lorsque c'est passé. Le soir à 20 h. 40 m., ralentissement; un avion ennemi vient survoler ma section, je comprends sa reconnaissance, car je suis au courant; il passe près, à 50 mètres; il fait un tracé de mes positions actuelles, essaye de surprendre des effectifs, mais rien. La nuit tragique commence, tous mes hommes sont à leur poste; ça va. J'attends tout mouvement prématuré des boches. A 21 h. 45 environ, voilà que l'obscurité disparait, des milliers de fusées partent en tous sens et le canon boche se met à cracher dur sur moi; ils veulent enrayer notre attaque, la faire échouer, mais il n'y a rien à faire. Témoin de ce spectacle, je me mets à sourire sous les obus et à m'écrier: voilà la fête, belle nuit qui commence; et je me mets hardiment à brandir ma canne sur laquelle j'ai hissé un petit drapeau du Sacré-Coeur. Je parcours la tranchée pour m'assurer si tous restent à leur poste; tout va bien; on tient. Je dirige plusieurs groupes de ravitaillement; c'est un va et vient continuel sous le bombardement qui ne cesse de faire rage. Tout se passe de la sorte jusqu'à 23 h., heure de notre attaque. A notre tour! l'artillerie française se déclanche à l'envie et fait taire l'ennemi. Je refoule des groupes ennemis, puis je vais m'établir sur les positions conquises; j'y trouve un vrai pêle-mêle, cadavres, blessés, matériel en désordre, etc. C'est là que j'établis mon P. C. (poste de commandement). Je passe là 24 heures, péniblement, perdant 12 de ma section, dont 11 morts et 1 blessé. Oh! vive le Sacré Coeur! Il m'a aidé à voir tout ceci avec crânerie. Je suis sorti de ce lieu bien fatigué, mais cependant non abattu, car j'aurais eu assez de courage pour tenter un nouveau combat. Enfin je suis retourné au Mort-Homme du 15 au 23 juillet, pour le garder — j'étais commandant de la Compagne, figure-toi. J'ai eu un mort et 3 blessés, — c'était minime pour sept jours, — extraordinaire même. Nous avons quitté cette région le 15 août; nous sommes à l'heure actuelle à l'arrière et au repos. C'est de là que je suis parti en permission pour 9 jours.

Arrivé jeudi matin 24, j'en repars demain 30, pour Parray-le-Monial et Sept-Fons, — faire une toute petite retraite dont j'ai grand besoin, — je reprendrai le chemin du front lundi 3 septembre.

Le 23 août, de passage à Paris, j'ai fait une pieuse visite à Montmartre. Je me suis consacré au Coeur de Jésus. Le Curé de Montmartre a béni ma Légion d'Honneur et ma Croix de Guerre. Les deux insignes ont été déposés sur l'autel pendant le Saint Sacrifice de la Messe que j'ai servie, sur l'invitation de M. le Curé. Mes soupirs vers le divin Coeur ont nombreux, nombreux.

Dimanche dernier, j'étais à déjeuner chez M. le Curé Barge; je leur ai apporté une bonne note, cette fois-ci: Légion d'Honneur, — pour la Soutane, — habit qui est loin de plaire à tout le monde, à la municipalité de Cusset. C'est un bon petit soufflet pour tous ces gens haineux de la religion.

Tu me rappelleras au bon souvenir des Pères que j'ai connus. A toutes les chères Soeurs, salutations respectueuses.

Bonjour à toutes tes élèves; dis-leur que je les remercie bien de prier pour moi.

A LOUER

Salle de billards et bar, hôtel Frontenac. S'adresser à
Nap. Prud'homme.

A VENDRE

Pour cause de santé, dans une des plus belles paroisses canadiennes-françaises du Manitoba: 3 grands lots et bâtisses. Une boulangerie avec pétrisseur mécanique distribuant plus de 4,000 pains par semaine, donnant un profit de $1,500 à $1,800 par année.

Prix: $2,500; comptant de $800 à $1,000, la balance à termes faciles.

Le Comptoir Agricole Limité,
300 Édifice Grain Exchange,
Winnipeg, Man.

LE PRIX DU SEIGLE

Le prix du seigle est de ... $1.82

BETAIL

Taureaux.—		
Choix	$9.50	$10.00
Ordinaire	$7.00	$8.00
Taures.—		
Choix	$8.00	$8.50
Bon	$7.50	$8.00
Ordinaire	$6.50	$7.00
Vaches.—		
Choix	$7.50	$8.00
Bon	$7.00	$7.50
"Canners"	$3.00	$3.75
Ordinaire	$6.00	$7.00
"Bulls".—		
Bon	$6.06	$6.50
Ordinaire	$5.50	$6.50
"Oxen".—		
Bon	$7.00	$7.50
Ordinaire	$6.09	$7.00
"Canners"	$3.75	$5.00
Veaux.—		
Choix	$8.50	$9.00
Bon	$7.00	$8.00
"Feeders".—		
De choix	$6.50	$7.00
Bon	$6.00	$6.50
"Stockers".—		
Taureaux et taures de choix	$6.25	$6.75
Ordinaire	$5.75	$6.25
Veaux de choix	$6.50	$7.00
Cochons.—		
De choix	$17.00	$17.25
Lourds	$12.00	$14.00
Légers	$12.00	$13.00
"Stags"	$5.00	$6.50
Truies	$8.00	$9.00
Moutons.—		
Agneaux	$13.50	$14.50
De choix	$8.00	$8.50

PRODUITS

Prix du gros

Oeufs—	
Frais pondus	.40
Beurre—	
Crémerie	.40
De ferme	.35
Saindoux—	
Tierçons	.26
Seau, 20 livres	$5.40
Baril, 50 livres	$13.30
Viandes—	
Boeuf	.14
Veau	.14½
Mouton	.21
Porc	.25½
Bacon, Flanc	.34½
Gruau—	
Sac de 80 livres	$3.50
Alimentation—	
Avoine, La tonne	$43
Son, La tonne	$36
Gru, La tonne	$39
Sucre—	
Granulé, Extra	$9.75

C'est le prix au baril. Au sac de 100 livres, 5 sous de plus; en poudre, boîte de 60 livres, 20 sous de plus qu'au baril; en gros pains, boîte de 100 livres, la même chose qu'au baril.

Légumes—	
Patates du Manitoba	.75
Choux, Nouveau, La livre	.03
Betteraves, La douzaine	.25
Oignons, La douzaine	.20
Carottes, La douzaine	.25
Rabioules, La douz.	.25
Poisson—	
Saumon gelé	.16
Brochet	.12
Poisson blanc du lac Winnipeg	.12
Foin—	
"Timothy" No 1	$19
"Timothy" No 2	$16
"Red Top" No 1	$14
"Red Top" No 2	$12
Farine—	
Lake of the Woods	
Five Roses, sac de 98 liv.	$5.50
Lakewood	$5.37½
Harvest Queen	$5.25
Medora	$5.05
XXXX	$3.60
Western Canada	
Purity	$5.50
Medallion	$5.37½
Three Stars	$5.25
Mailand	$4.95
Ogilvie	
Royal Household	$5.50
Glenora	$5.25
Centennial	$5.30
Manitoba	$5.10
Whole Wheat	$5.50

Cote du Grain

Mardi soir, le 25 septembre

	Déch'gé	Inspecté	"Tough"	Rejeté	"Smutty"
BLE					
No 1 Nord	221		213	210¾	210½
No 2 Nord	218		212	208	208
No 3 Nord	215		207	204	204
No 4 Nord	209	209	201	195½	
No 5 Nord	193	193	183		
No 6 Nord	180	180			
Fourrage	170				
AVOINE					
2 C. W.	68¾				
3 C. W.	66⅞				
Extra 1 four	66⅞				
No 1 four	66⅛				
No 2 four	66⅝				
Rejeté					
ORGE					
No 3	125				
No 4	121				
Rejeté	115				
Fourrage	115				
LIN					
1 N. W. C.	329				
2 C. W.	323				
3 C. W.	312				
Rejeté					

DECHARGE veut dire "déchargé" à l'élévateur terminus à Fort William et Port Arthur.

INSPECTE veut dire "inspecté" par les inspecteurs du gouvernement à Winnipeg.

La cote pour le grain "tough", "rejeté", "smutty" est pour ce grain déchargé.

Cote a la Fermeture

	Blé	Avoine	Lin	Orge
Mai		67¼	320	
Octobre		68⅝	326	125
Novembre			325	
Décembre		64¾		

Cote fournie par Le Comptoir Agricole, "Limited"

En Province

BROAD VALLEY

L'école du district Saint-Hébert a réouvert ses portes, le mois dernier, sous la direction de Mlle Anaïs Lussier, de Mariapolis.

• • •

M. Arthur Bernardin a donné une soirée très réussie pour fêter son installation sur son homestead. Un grand nombre d'invités avait répondu à l'appel. Il en était même venu de Fisher Branch et Mme Arthur Bernardin, aidée par sa charmante jeune fille, Mlle Bernadette, fit, avec grâce, les honneurs de leur nouvelle demeure. Il y eut musique, chant et divertissement variés; un succulent lunch fut servi à minuit, et le soleil levant surprit les invités sur le chemin de retour.

• • •

Mlle Bernadette Bernardin, qui était venu passer quelque temps dans sa famille, est retournée à Winnipeg.

• • •

Le R. P. De Mitnter, qui était venu passer ses deux mois de vacances sur son homestead, nous a quitté pour aller reprendre la direction de ses classes.

Le Parigot.

SAINT-NORBERT

Nous apprenons avec regret que Mme Roch a donné sa démission comme institutrice à notre Collège. Son départ de cette institution est vraiment regrettable.

Nous souhaitons à son successeur autant de succès que Mme Roch a remportés dans le peu de temps qu'elle a enseigné parmi nous.

Un reconnaissant.

SAINT-LEON

Un nouveau deuil vient de frapper l'une des familles de notre paroisse. M. Napoléon Moreau a succombé, le 14 courant, à la douloureuse et longue maladie qui le minait. Il avait reçu tous les secours de notre sainte religion et, bien préparé, il expirait paisiblement entre les bras des siens. Il laisse une épouse éplorée et deux garçons, dont l'aîné s'est enrôlé et a été blessé dans les tranchées en France, ainsi que plusieurs filles mariées.

Les funérailles furent très imposantes. Toute la paroisse et ses nombreux amis d'alentour accompagnèrent son corps à l'église pour les dernières prières. Parmi eux, on remarquait le R. P. Charles, curé de Saint-Alphonse, et M. Thérien, maire de notre municipalité.

M. Alex. Labossière conduisait le cercueil. Les porteurs furent: MM. Aimé Fortier, Joseph Landreville, Jérémie Rondeau, Prosper Payette, Louis Chartran et Xavier Routhier.

M. Nap. Moreau était venu s'établir à Saint-Léon au printemps 1882. De 1883 à 1890 il résida sur une terre située au nord-ouest de Notre-Dame de Lourdes. C'est chez lui que notre curé, le R. P. Marie-Antoine, fut accueilli à son arrivée de France en 1891, pour la première nuit qu'il passa au Manitoba. Il revint se fixer ensuite à Saint-Léon, sa première paroisse. Le R. P. Charles se plait aussi à raconter comment, en une nuit de tempête d'hiver, il avait été charitablement hébergé dans sa maison. Chacun d'ailleurs aime à redire comment M. Napoléon Moreau fut toujours un homme bon et prêt à rendre service.

Nos sympathies très sincères à sa famille éprouvée.

A DROITE, A GAUCHE

Korniloff a échoué dans sa tentative de renverser les révolutionnaires, de rétablir l'ordre et la discipline et de poursuivre vigoureusement la lutte contre l'Allemagne. C'est un sérieux échec pour les Alliés, car seul un dictateur pourrait tirer la Russie de son bourbier d'anarchie.

Trop de cuisiniers gâtent la sauce. C'est le cas de la Russie. Quelque mal qu'on soit justifiable de penser et de dire de l'Allemagne, il faut bien reconnaître qu'elle tire sa force de son unité de gouvernement. Si elle était démocratique, il y a belle lurette qu'elle aurait été vaincue. C'est en lui enlevant toute unité, en lui donnant toute l'incohérence politique possible, que les rois de France la tenaient inoffensive et asservie à leurs volontés.

• • •

Nos soldats ont, depuis quelque temps, perdu huit mille hommes dans un seul secteur. Cela se comprend. Ils sont toujours au premier rang. Un soldat canadien-français écrivait récemment: "La première ligne est la place habituelle des Canadiens français".

Voilà qui en dit long pour ceux qui veulent lire entre les lignes.

• • •

Parce que l'Allemagne économise et rationne, parce qu'aux bottines de cuir elle substitue les sandales de bois et que les enfants et les jeunes gens vont nu-pied, nous en concluons qu'elle voit s'appesantir sur elle le spectre de la famine et que ses ressources tirent sur la fin. Il y a trois ans qu'on nous répète cette chanson. La seule chose vraie en tout cela, c'est que l'Allemagne apporte un tel esprit d'ordre et de méthode à la règlementation de la consommation des vivres et de tout ce qui peut servir à la conduite de la guerre, qu'elle pourra indéfiniment se moquer de la famine et que ce n'est point par là que les Alliés la réduiront.

• • •

Lloyd George qualifiait à son origine la révolution russe "le plus grand service rendu aux Alliés".

Nous doutons fort que ce soit l'opinion des milliers de soldats alliés tombés sous la mitraille allemande parce que les troupes de la révolution russe ont lâché pied sur le front est.

• • •

Le 4 octobre prochain, la ville de Québec aura son referendum sur la question des buvettes. De tout coeur nous souhaitons aux prohibitionnistes la plus complète victoire.

• • •

"Aucun catholique, en tant que catholique, n'est obligé de partager l'opinion du Pape. L'article du **Tablet** le démontre amplement. Tout en étant parfaitement respectueux vis-à-vis le Saint-Père, il exprime sans la moindre équivoque son opposition à l'appel que le Pape adresse aux gouvernants de s'efforcer de conclure la paix.

"Il n'est aucun catholique instruit qui niera à ce journal le droit, en tant que journal catholique, d'adopter cette attitude. Il pourrait se produire des circonstances où agir ainsi serait un devoir. Cependant l'examen des motifs de son attitude actuelle est désappointant", écrit le **Catholic Register**.

Désappointante, même — très désappointante — l'attitude du **Tablet**, périodique catholique anglais qui prétend se faire l'interprète du catholicisme anglais.

Oui et non: oui, si l'on voit dans le **Tablet** un simple périodique catholique; non, si l'on se souvient qu'aux yeux du **Tablet** l'Angleterre prime tout. Quand a-t-on vu le **Tablet** prendre ouvertement fait et cause pour l'Irlande catholique. En un mot le **Tablet** est le porte-parole de l'impérialisme catholique anglais. Voilà pourquoi il traite par-dessus la jambe le dernier appel du Pape.

"Berlin population practically unable to obtain any meat." — **Telegram**.

Comment le sait-il? Croit-il que si telle était la situation à Berlin la censure allemande — qui cache soigneusement tout, — le laisserait savoir à l'ennemi?

• • •

"New offensive is Allies' answer to peace movement." — Les journaux anglais.

Soit; mais c'est encore fort loin du succès et le gain fait ne démontre pas que le Pape se soit trompé en soutenant que les peuples en guerre courent risque de s'épuiser plutôt que de vaincre.

Voilà que ces fameux — dans la presse, va de soi, — régiments d'amazones russes se révoltent contre leurs officiers. Il ne manquait plus que cela pour que fut parfaite l'anarchie en Russie.

• • •

La perfection dans l'anarchie, c'est à peu près tout ce qu'a donné jusqu'ici la révolution russe.

• • •

"British victory **greatest** of the year." — **Free Press** et **Telegram**.

Le jour où disparaîtra le superlatif, la vie deviendra intolérable à notre compatriote anglais. Il ne se pourrait plus gober.

• • •

Le **Nationaliste** consacre une note élogieuse à la brochure de colonisation éditée en français par le gouvernement, à la suggestion des jeunes de l'A. C. J. C. **Le Devoir** reproduit, dans sa Revue de la Presse, un de nos articles de colonisation. **Le Droit** en commente élogieusement un second en éditorial.

Voilà ce que c'est que de s'annoncer et d'apprendre aux autres que nous sommes bien vivants. Les fruits ne tarderont pas.

• • •

On ne saurait résumer plus lapidairement que ne l'a fait le **Nationaliste** le bill des élections de guerre du gouvernement. Il signifie ceci, écrit-il: "Le gouvernement a besoin de se créer une majorité pour rester au pouvoir; il décrète par les présentes que les gens qui ne sont pas de son avis n'ont plus droit de vote. Et ceux qui pensent comme lui sont de par le fait même électeurs, n'importe où ils vivent. Ceci fait loi."

• • •

Le **Gaulois**, de Paris, publiait, il y a deux ou trois semaines, l'écho suivant:

"Sujet délicat qu'il est difficile de traiter ici, mais qui demanderait une surveillance plus active de la police, dans l'intérêt des soldats anglais, canadiens, australiens et autres qui viennent en permission à Paris.

"Pour ne citer que les Canadiens, dont la solde est d'environ six francs par jour, ils ne reçoivent sur le front que la moitié de leur solde; le complément leur est donné lorsque, une fois par an, ils ont une permission pour venir à Paris. Ils reçoivent alors une somme assez rondelette de cinq à huit cents francs.

"La plupart de ces soldats, heureux de venir ici, sont rapidement volés, "entôlés", pour nous servir d'une expression qui explique tout. Et, faute d'argent, quelques-uns sont obligés ainsi, dès le premier jour, de repartir pour le front.

"Il est scandaleux que puisse agir impunément la tourbe immonde qui recherche les permissionnaires, les nôtres comme les autres. Il y va de l'honneur de Paris."

• • •

Nos journaux conscriptionnistes ont une méthode à eux de compter les pertes anglaises, — surtout quand ils s'en veulent faire un argument en faveur de l'accroissement de notre contribution de chair à canon. Ainsi le **Free Press** nous parle de 26,000 "casualties" de l'armée anglaise en une seule semaine et d'un gros total de 323,000 en quatre mois. Seulement, — et pour cause, — le **Free Press** se garde bien de nous dire que ce chiffre inclut morts, prisonniers, disparus, et comprend surtout les blessés de toutes catégories, ces derniers n'eussent-ils même qu'été égratignés. Un soldat, — et ces cas sont fréquents, — peut, en quelques mois, avoir été légèrement blessé quatre et cinq fois, et être retourné aux tranchées, après avoir subi un pansement. D'après la méthode de supputation des pertes adoptée par le **Free Press** et consorts, un soldat ainsi légèrement blessé quatre ou cinq fois compte pour quatre ou cinq "**casualties**". C'est par un aussi fallacieux calcul qu'on arrive au chiffre de 323,000 "casualties" en quatre mois. On importe, ça jette de la poudre aux yeux des badauds.

L'Allemagne et l'Autriche viennent de répondre à l'appel du Pape. Attendons-nous à quelques bonnes dépêches qui feront du Pape un ami et allié de l'Autriche.

• • •

"Depuis plusieurs semaines, la situation sur le front ouest ne s'est pas modifiée." — **Telegram**.

Cela ne l'a pas empêché de nous apprendre une vingtaine de fois que les Anglais avaient administré de formidables piles à leurs adversaires.

• • •

Les Anglais semblent décidés, écrit le même journal, à ne point laisser arriver l'hiver "without at least one more attempt to accomplish **something really worth while**".

Jamais l'effort anglais, sur le front ouest, n'a été aussi laconiquement démontré qu'en ces quatre mots.

• • •

Du fait que la Chine enverrait 24,000 soldats sur le front ouest, un journal conscriptionniste en conclut que la France est épuisée et que la conscription s'impose au Canada.

D'abord la France n'est pas épuisée. Les chiffres fournis récemment par M. Tardieu l'établissent. Elle a donné beaucoup de son sang parce que sa conduite de la guerre n'est pas à base d'égoïsme. Si elle a tant perdu de fils, c'est qu'elle a tenu pratiquement sur tout le front ouest, faisant de ses armes un rempart à l'Angleterre. La Chine envoie 24,000 hommes sur ce front. Pourquoi s'en étonner? La Chine n'a-t-elle pas déclaré la guerre à l'Allemagne? Et qu'est-ce, comparée à l'apport canadien, qu'une contribution de 24,000 de la part d'une république de 300,000,000?

• • •

Si nous n'envoyons 500,000 hommes, nous sommes déshonorés aux yeux du monde.

Que penser alors du glorieux Japon, allié de l'Angleterre, de la France, de la Belgique, de la Russie, et qui n'a pas envoyé un seul soldat en Europe et se contenté de s'enrichir en fabriquant des munitions de guerre?

• • •

"Qui prendra la direction de ce mouvement? Ce ne sera assurément pas l'église (Les Méthodistes), qui n'a que 40,000 hommes à l'armée, mais notre église (Les Anglicans), qui a 170,000 hommes librement enrôlés dans l'armée du Roi", écrit **The Canadian Churchman**. 40,000 et 170,000: on admettra que l'écart est formidable. Est-il justifié par le chiffre de population respective de l'un et l'autre groupe? Non. Selon le recensement de 1911 (Vol. II, pp. 2 et 3), le Canada comptait alors 1,043,017 Anglicans et 1,079,892 Méthodistes. Avec une population un peu moindre, les Anglicans ont 4¼ fois plus de volontaires que les Méthodistes. Comment expliquer cela? Est-ce faute de patriotisme chez les Méthodistes? Non. Mais ils sont plus attachés au pays, y étant venus plus tôt et souvent y étant nés. Au même tableau (Vol. II, pp. 2 et 3), nous constatons que de 1901 à 1911, la population anglicane du pays s'est accrue de 361,523, tandis que l'église méthodiste n'a qu'un accroissement de 153,006. Cet écart de plus de deux cent mille provient simplement de ce que l'immigration anglicane a été, de 1901 à 1911, — et de 1911 à 1914, — beaucoup plus forte que l'immigration méthodiste au Canada.

Ce sont les derniers venus au pays qui ont répondu avec le plus d'empressement à l'appel de l'Angleterre. Cela se comprend facilement. L'Angleterre et non pas le Canada était leur patrie.

Rares sont ceux prêts à donner leur sang pour ce qui n'est pas leur patrie.

L'an dernier, un professeur d'université, méthodiste, charmant d'ailleurs, demandait à un collègue suisse calviniste: "Mon cher ami, que pensez-vous des Canadiens français qui ne s'enrôlent pas? — Oh! j'en pense ce que je pense des Méthodistes." Sur ce sujet de l'enrôlement, l'entretien fut immédiatement clôt.

• • •

Edison aurait découvert un moyen infaillible de parer à la menace de la guerre sous-marine. Encore un bluff de nos Tartarins de la république américaine. Qu'on se remémore un moment leur grande victoire navale de la veille du 4 juillet. Quinze jours plus tard, les autorités confessaient que ce n'était qu'une fumisterie à laquelle ils avaient recours pour soulever l'enthousiasme du peuple américain.

Si la guerre se gagnait avec la gueule, elle l'aurait été le lendemain même de l'entrée des Etats-Unis dans le conflit.

• • •

L'armée anglaise a eu 26,598 "casualties" la semaine dernière, écrit le **Free Press**. Tout dans son texte porte que cela veut dire que 26,598 hommes ont été définitivement mis hors de combat. Rien de tel, à la vérité. Moins de 5,000 l'ont été. Le reste ne comprend que des blessés. Or, l'on sait que des blessés, plus de quatre-vingt pour cent, quand ce n'est pas quatre-vingt-dix, redeviennent aptes au service.



M. Zotique Bertrand, bien connu de toute la population française de la province, succède à M. Norbert Jutras, promu secrétaire-trésorier et directeur de la West Canada Publishing Co. Ltd. M. Bertrand se consacrera spécialement à la sollicitation d'annonces pour la Liberté et d'impressions [illegible]. Afin d'accommoder notre clientèle de Saint-Boniface, il a établi une succursale de la Liberté dans le bureau même de Bertrand-Hébert, Saint-Boniface. M. Zotique Bertrand visitera, comme M. Jutras l'a fait cette [illegible], les centres français de la province.

AU SACRE-COEUR

Bazar du Sacré-Coeur

Le R. P. Curé a annoncé en chaire, dimanche dernier, l'organisation complète et définitive du bazar, dont l'ouverture aura lieu le lundi 19 novembre prochain:

Présidentes d'honneur: Mmes I. Riche, J.-B. Lauzon, H. Pélissier, G. Théroux, A. Bourbeau, J. Collon, H. Chevrier, P. L'Heureux et A. Bénard.

Comité de direction: Mme J.-P. Tremblay, présidente active; Mme E. Moissan, vice-présidente; Mme R. Chauvière, secrétaire.

Présidentes des tables de fantaisie: Mmes E. Guertin et L. Leduc; Mme Bouveron, table des cartes; Mme Bélard, table des goûters; Mme H. Roy, table des liqueurs douces; Mme V. Guilbert, table des loteries; Mmes A.-B. Desrochers, table des poupées.

Les Enfants de Marie et les autres demoiselles de la paroisse s'occuperont de la roue de fortune, de la pêche et du programme musical. Mlle Rita Chevrier s'occupera de la table des bonbons.

Sur le comité de couture: Mmes J. Olivier, Gingras et F. Castéla.

Ces dames et ces demoiselles pourront se choisir des auxiliaires parmi leurs connaissances pour leur aider dans la collection ou la vente des objets de leur table.

La paroisse, dès maintenant, ressemble à une véritable ruche: tout le monde travaille à qui mieux mieux, et il est à espérer que les amis du dehors voudront également y contribuer en envoyant au R. P. Curé un petit souvenir comme signe de sympathie pour notre belle oeuvre.

• • •

Partie de cartes

La première partie est de bonne augure. Les Enfants de l'école y ont mis un entrain et une gaieté qui nous a attiré une joyeuse assistance. Le détail des prix sera donné la semaine prochaine. Que ceux qui n'ont pu se rendre à cette première soirée ne manquent pas celle de mardi, le 2 octobre, donnée sous les auspices de la Commission Scolaire.

• • •

Dimanche, le 23 septembre, avaient lieu dans les salles paroissiales du Sacré-Coeur de Winnipeg, les élections de la société des Dames de Sainte-Anne, pour l'année 1917-1918.

Le Comité sortant de charge rendit compte du montant de la somme restant en caisse pour l'année courante. Ce chiffre s'élevant à la jolie somme de $127.97. On peut être fier d'un aussi beau résultat: surtout, comme personne n'ignore combien de dons ont été faits à la paroisse, durant l'année par la société.

Mais peut-on être surpris quand on connaît le zèle inlassable de sa présidente, Mme Th. Roy, et des dames de la paroisse? Elle méritent toutes de bien sincères remerciements, et c'est avec une juste reconnaissance que le R. P. Curé proposa Mme Th. Roy comme présidente d'honneur à côté de Mme H. Pélissier, I. Richer, P. Poulain, ce que toutes les dames soulignèrent de vifs applaudissements.

Furent élues sur le comité de direction: Présidente, Mme A. Bédard; Première vice-présidente, Mme L. Leduc; Deuxième vice-présidente, Mme E. Aubin; Trésorière, Mme J.-H. Leveillé; Secrétaire, Mme R. Chauvière: Conseillères: Mmes F. Castéla, J. Collon, P. Sala, A. Gingras, A. Chabot.

Continuez, mesdames, votre beau dévouement et prenez pour devise: "Toujours mieux".

• • •

Dimanche prochain, clôture des Quarante-Heures. A 10¾ heures, M. l'abbé Caron, frère de Soeur Anne Elizabeth, supérieure de l'école du Sacr-Coeur, chantera sa première messe.

• • •

Baptême

Maurice-Joseph-Homère Bourgouin, fils de Jean-Henri Bourgouin et de Flavie Dubuc. Parrain Jean-Joseph-Adélard Bourgouin; marraine, Renée-Marcelle-Cécile Bourgouin.

• • •

M. Paul Olivier, secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste, a donné sa démission. Il vient de prendre du service comme pilote dans l'aviation. Il nous quitte cette semaine pour Toronto.

AU CERCLE LA VERENDRYE

Les membres se sont réunis, pour la seconde fois, mardi dernier, le 18 septembre. L'objet principal de cette assemblée était l'élection des officiers pour la nouvelle année. Le dépouillement du scrutin donna le résultat suivant:

Président, Ernest Gagnon; Vice-président, A.-J. Papineau; Trésorier, Albert Manny; Conseiller, Dominique Trottier; Secrétaire, Marius Benoit; Secrétaire-correspondant, Louis-Philippe Gagnon.

L'élection faite, on procéda immédiatement à la confirmation des comités pré-existants pour l'année 1917-1918. C'est ainsi que le Comité de Colonisation conserva tous ses membres, avec son infatigable président, Dominique Trottier. Vu l'importance toute spéciale de ce comité, quelqu'un proposa que le camarade William Raymond y fut ajouté comme membre actif, à quoi tous applaudirent.

Le Comité adjoint de l'Association d'Education, chargé de recueillir la statistique générale canadienne-française de la province, fut réélu à l'unanimité, avec espoir de le voir plus prompt que par le passé à donner ses services. La prudence est sa note caractéristique; c'est à sa gloire.

Un autre comité fut nommé, composé des camarades Bertrand, Zanettin et Jutras, pour s'entendre avec le Père Directeur, sur le choix de pièces dramatiques qui pourraient bien se jouer assez prochainement.

En somme, le branle est donné, et, semble-t-il, bien donné. Souhaitons que la vie rayonnera encore dans nos cercles du Manitoba et que ne s'éteindra pas de sitôt la flamme d'enthousiasme qui nous donne tant d'espoirs.

• • •

Nous comptons, cette année, dans La Vérendrye, deux nouveaux membres qui ont le privilège de n'être pas étranger à l'A. C. J. C. Nous voulons parler des camarades Leblanc et Zanettin; le premier vient de la Nouvelle-Ecosse, le second de l'Ontario. C'est assez dire qu'ils ne sont pas étrangers à la lutte que nous soutenons ni à l'esprit qui nous anime. C'est un bonheur pour nous de les sentir à nos côtés.

SERVICE ANNIVERSAIRE

Le 3 octobre prochain, en l'église de La Salle, sera chanté le service anniversaire de feu M. l'abbé Halde, de son vivant curé d'Elie.

LA CONSCRIPTION

(Suite de la page 2)

Et si l'une quelconque des raisons de cette demande est établie un certificat d'exemption est accordé à cet homme.

Certificats conditionnels

(2) (a) Un certificat peut être conditionnel quant au temps ou autrement, et s'il est accordé uniquement pour des raisons de conscience, il doit déclarer que telle exemption s'applique uniquement au service de combattant.

(b) Un certificat accordé pour des fins de continuation d'instruction ou d'entraînement ou pour des raisons d'obligations exceptionnelles au point de vue financier ou commercial ou de la situation domestique du requérant est un certificat exclusivement conditionnel.

(c) Nul certificat n'est conditionnel lorsque celui à qui il est accordé continue ou commence à exercer un emploi au service de tout patron désigné ou dans tout endroit ou établissement spécifiés.

(d) Un certificat peut transférer un homme d'une classe à la classe suivante dans l'ordre numérique.

(e) Lorsqu'un certificat conditionnel est accordé, les conditions doivent être énoncées dans le certificat.

(f) Il est du devoir de tout détenteur d'un certificat conditionnel, dans un délai de trois jours après que ces conditions énoncées dans le certificat ont cessé d'exister ou après que son exemption a pris fin, de donner avis par écrit de ce fait au régistraire de la province dans laquelle il est ordinairement domicilié; et s'il manque de le faire sans une excuse raisonnable, il est coupable d'une contravention et passible, sur conviction sommaire, d'une amende n'excédant pas cent cinquante dollars.

(3) (a) Subordonnément à telle conditions, quant à la requête et à l'avis, qui peuvent être prescrits par des règlements, et subordonnément aussi à l'alinéa (b) du présent paragraphe, un certificat peut, au cours de sa durée, être renouvelé, modifié ou retiré en tout temps par le tribunal local qui l'a délivré.

(b) Lorsqu'une décision d'un tribunal local ou d'un tribunal d'appel a été modifiée sur appel à un tribunal d'appel ou au juge d'appel central un certificat accordé d'après cette modification doit subséquemment, subordonément à telle condition, quant à la requête et à l'avis qui peuvent être prescrits par des règlements; être renouvelé, modifié ou retiré, mais seulement au cours de sa durée et seulement par le tribunal d'appel ou le juge qui l'a accordé.

(4) Quiconque dans le but d'obtenir un certificat ou une condition dans un certificat pour lui-même ou pour toute autre personne, ou dans le but d'obtenir le renouvellement la modification ou le retrait d'un certificat, fait une fausse déclaration ou représentation, est coupable d'une contravention et passible, sur conviction sommaire de l'emprisonnement pour un terme n'excédant pas douze mois avec ou sans travaux forcés.

(5) (a) Tout homme qui, ayant présenté une requête devant un tribunal local pour qu'il lui soit accordé un certificat, présente sans l'autorisation du Ministre une requête pour un certificat, devant un autre tribunal local, et toute personne qui, sachant, ou ayant raison de croire qu'une requête pour un certificat a été présentée ou est présentée devant un tribunal local pour un homme ou pour lui, fait ou aide ou engage à faire ou à instituer une requête sans pareille autorisation par un tel homme ou pour lui devant un autre tribunal local, est coupable d'une contravention et passible, sur conviction par voie sommaire, d'une amende de cent dollars au moins et de mille dollars au plus.

(b) Sont nulles et non avenues toutes requêtes et toutes procédures prises sur des demandes de certificats présentés sans l'autorisation du Ministre par un homme ou à son sujet devant un tribunal local autre que le tribunal local devant lequel la première requête a été présentée par cet homme ou à son sujet.

(c) Nonobstant tout ce que contient le présent article, le gouverneur en conseil peut, par règlements abolir tout tribunal local, et déférer ses fonctions et attributions à tout autre tribunal local.

(6) Quiconque altère ou modifie un certificat ou dans le but d'éluder la présente loi, se représente faussement comme étant une personne à qui un certificat a été accordé, ou, s'il lui a été accordé un certificat, permet, dans un pareil but, à toute autre personne d'en prendre possession, est coupable d'une contravention et est passible, sur conviction par voie sommaire, d'emprisonnement pour une période de six mois au plus.

Certificats détruits ou détériorés

(7) Lorsqu'un certificat est perdu, détruit ou détérioré, le tribunal qui l'a accordé, sur requête de l'homme en faveur duquel le certificat a été accordé, et sur paiement d'un droit de cinquante cents, lui remet un double certificat.

A qui incombe la preuve à fournir

15. (1) Chaque homme qui est visé par les classes décrites en l'article trois doit; dès que sa classe ou sous-classe est tenue de se présenter, ainsi que le prescrit l'article quatre, lorsqu'il en est requis par un officier de la paix ou par toute personne autorisée à cet effet, produire son certificat s'il en a un, et il doit répondre d'une manière véridique à toutes demandes tendant à établir s'il s'est conformé ou non aux dispositions de la présente loi.

(2) Tout pareil homme qui manque de se conformer au présent article est, chaque fois qu'il fait ainsi défaut, coupable d'une contravention et passible, sur conviction par voie sommaire, d'une amende de cent dollars au plus, ou d'emprisonnement pour une période d'un an au plus.

Contraventions à la loi

61. (1) Quiconque se trouve compris dans l'une des classes énumérées en l'article trois enfreint l'une des dispositions de la présente loi ou des règlements, contravention pour laquelle il n'est pas par les présentes imposé d'autre peine, est coupable d'une contravention et doit être passible, sur conviction par voie sommaire, d'une amende de dix dollars au moins et de cinq cent dollars au plus ou d'emprisonnement pour une période d'au plus douze mois, ou à la fois de l'amende et de l'emprisonnement.

(2) Quiconque par le moyen de toute communication écrite ou imprimée, publication ou article ou par toute communication orale, ou par toutes paroles ou discours prononcés en public,

a) conseille ou incite les hommes décrétés dans l'article trois à enfreindre la présente loi ou les règlements, ou

b) résiste ou met obstacle à dessein ou tente de résister ou de mettre obstacle ou persuade ou induit ou tente de persuader ou d'induire toute personne ou classe de personnes à résister ou mettre obstacle à l'application ou la mise en vigueur de la présente loi ou

c) dans le but de résister ou de mettre obstacle à la mise en vigueur ou à l'application de la présente loi persuade ou induit ou tente de persuader ou d'induire toute personne ou classe de personnes à s'abstenir de faire les demandes de certificats d'exemption, ou de soumettre ls preuves s'y rapportant, est coupable d'une contravention et doit être passible, sur mise en accusation ou sur conviction par voie sommaire, de l'emprisonnement pour une période d'au moins un an et d'au plus cinq ans.

(3) Tout journal, livre, périodique, ou toute brochure ou publication imprimée contenant des matières prohibées par le paragraphe deux du présent article, et soit que l'imprimeur ou l'éditeur des susdits ait été antérieurement condamné ou non, peuvent être sommairement supprimés, et l'impression ou publication ultérieure du contenu de pareilles matières peut être prohibée pour toute période n'excédant pas la durée de la présente guerre; toutefois, aucune action ne doit être intentée sous le régime du présent paragraphe ou sous le régime du paragraphe deux du présent article sans l'approbation du juge d'appel central.

(4) Aucune condamnation ne sera prononcée par une cour chargée de l'administration de la justice criminelle pour une infraction à la présente loi ou aux règlements édictés en conformité de cette loi, à moins que la poursuite n'ait été autorisée ou approuvée par le procureur général du Canada.

17. Toutes les dépenses faites en vertu ou pour les fins de la présente loi seront payées à même les deniers que le Parlement pourra affecter à cette fin.



LOI CONCERNANT LES HOMESTEADS DANS L'OUEST

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de 18 ans, qui au commencement de cette guerre était et est depuis demeuré sujet britannique ou d'une puissance alliée ou neutre, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais non à une sous-agence, à certaines conditions. Devoir: Un séjour de six mois sur ce terrain et sa mise en culture chaque année au cours de trois ans.

Dans certains districts un colon peut se procurer par préemption un quart de section contigu. Prix: $3.00 de l'acre. Devoir: Résidence de six mois chacune des trois années suivant l'obtention de la patente et mise en culture de 50 acres supplémentaires. On peut, moyennant certaines conditions, obtenir une patente de préemption aussi rapidement qu'une patente de homestead.

Un colon ayant obtenu sa patente de homestead et ne pouvant obtenir une préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3 l'acre. Devra y résider six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant $300.

Moyennant certaines conditions ceux qui détiendront une entrée pourront faire compter comme temps de résidence leur temps de travail sur la ferme en 1917.

Quand sera annoncé un jour d'entrée de terres du Dominion, les soldats qui auront fait du service outremer et qui auront été honorablement licenciés jouiront d'un jour de priorité pour faire leur entrée à l'agence locale (non pas à la sous-agence).

Ils devront présenter leur certificat de congé définitif.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette réclame ne sera pas payée.

CONTES DE FEES

C'est le titre d'un récent article du **Saturday Post**. Il dénonce énergiquement l'inepte chauvinisme de notre presse canadienne qui depuis tantôt trois ans nous annonce, matin et soir, la défaite des Allemands, et, soir et matin, des victoires alliées sans précédent dans l'histoire militaire du monde. C'est en même temps un exposé franc et précis de la situation militaire à l'heure actuelle. L'auteur de cet article est un Canadien anglais et non pas un Canadien français. Cela explique pourquoi nos loyalistes n'ont pas encore demandé qu'on le pende haut et court. Voici:

"La foule est fatiguée d'être mal informée des choses de la guerre. Matin et soir les journaux nous apprennent par la voix de leurs correspondants que l'ennemi est épuisé et à bout de ses ressources en argent et en hommes, que le physique de ses soldats est déplorable, qu'ils sont mal vêtus et qu'ils refusent d'obéir à leurs officiers; que la menace sous-marine n'existe plus, etc. Tous savent que cela est faux; qu'importe! cela réapparait toujours. Cela provient ou de ce que les correspondants n'ont point permission de dire la vérité, ou de ce qu'ils ont idée que c'est ce que veut la foule, et ils le lui servent. Dépêches après dépêches nous apprennent l'imminence de la révolution en Allemagne et la rupture prochaine de son armature financière. Cela répond assurément à nos désirs, mais tel n'est pas la vérité.

"Notre optimisme est fortement ébranlé par James W. Gerard, ambassadeur américain en Allemagne jusqu'au moment de la déclaration de guerre entre ces pays. Avocat de renom puis juge, M. Gerard, par sa formation intellectuelle, sait voir les faits et ne fait pas de son esprit l'esclave de ses sentiments. Tout d'abord, il nous apprend que l'Allemagne, sur terre et sur mer, n'est pas épuisée ni près de s'épuiser: des 12,000,000 que le Kaiser a appelés sous les drapeaux, un million et demi ont été tués, un demi million mis hors de combat, à peine un autre demi million fait prisonnier, à peu près le même nombre sont malades ou blessés; cela laisse sous les armes neuf millions d'hommes. A la vérité, ce chiffre est plus élevé, car chaque année la classe donne quatre cent mille hommes. Voilà pour l'armée allemande, et nous ne parlons pas des autres puissances centrales.

"M. Gerard n'escompte aucunement une révolution en Allemagne. "Le peuple allemand, dit-il, n'est pas de ceux qui font des révolutions. Ça et là il y aura des émeutes, mais ce sera tout. Dans l'armée les officiers constituent une classe et une classe corps et âme dévouée aux idéaux de l'aristocratie. Une révolution dans l'armée est chose impossible. Ne restent dans le civil que les vieillards et les jeunes gens aisément tenus en respect par la police". L'Allemagne n'a point à craindre la famine, selon M. Gerard; ce danger menacerait plutôt les Alliés. Les vieillards, les femmes et les enfants d'Allemagne, aidés de deux millions de prisonniers de guerre, cultivent toute parcelle de terre disponible. Les terres du Nord de la France et la Roumanie sont cultivées par l'armée allemande. Elle le fait avec un modernisme inconnu dans ces pays et les produits de ces terres vont s'ajouter aux réserves allemandes. Traitant de la situation financière de l'Allemagne, M. Gerard exprime une opinion absolument analogue à celle du directeur de l'**Economist**, de Londres. Ce dernier affirmait qu'aussi longtemps qu'ils demeureront unis, les Allemands pourront, durant une période illimitée, subvenir, comme ils le font à l'heure actuelle, aux dépenses de la guerre. Ils font peu d'achats au dehors: chez leurs Alliés et chez les neutres environnants, ils peuvent payer avec le numéraire qui leur plait.

"M. Gerard voit une grave menace dans la campagne sous-marine. A l'appui de son témoignage, nous avons celui de Arthur H. Polien, le célèbre expert maritime anglais, actuellement en Amérique, qui nous a déclaré, comme c'était son devoir de le faire, qu'à moins qu'on ne découvrît un moyen de combattre les sous-marins plus efficace que ceux employés jusqu'ici, une disette prochaine de vivres et de munitions chez les Alliés était non seulement possible, mais plus que probable. Le témoignage de nos officiers revenus du front et les photographies des prisonniers faits dans les tranchées donnent le démenti aux récits de ruine physique de l'armée ennemie, de son manque de vêtements, de munitions, etc. Gras, en santé et bien vêtus, tels nous apparaissent les soldats allemands de ces photographies. Je n'ai pas rencontré un officier retour du front et ayant vu le feu qui n'ait pouffé de rire en entendant ces récits fantastiques de désorganisation et de désintégration de l'armée allemande. Ces officiers connaissent bien mieux la force de l'ennemi que ces correspondants qui paisiblement font aux quartiers-généraux de la copie pour les badauds de leur pays.

"Nous avons assez longtemps été emplis de cet optimisme. Ce n'est pas de cette manière que se gagne une guerre. Si nous ne pouvons entendre toute la vérité, la recevoir dans toute sa crudité et non pas fardée, apprêtée, nous sommes des bien pauvres gens et indignes du succès. En outre, mentir au public, c'est aider l'ennemi, car cela nous rend trop certains de la victoire et fait que nous ne faisons point pour triompher tout ce que nous pourrions."

UN QUOTIDIEN

Nous rencontrions ces jours derniers un brave homme qui nous exprimait le désir de voir bientôt la **Liberté** quotidienne ou, au moins, bi-hebdomadaire.

Jamais homme n'a pensé plus exactement comme nous et n'a exprimé de désir plus à l'unisson du nôtre. Mais, — et c'est un gros mais sur le chemin, — nous n'avons pas les fonds nécessaires, et jusqu'à ce jour notre oeuvre, telle quelle, a dû compter sur des dévouements plus qu'ordinaires pour se maintenir en existence.

Or, nous sommes de la politique de ceux qui veulent certes aller de l'avant et aller à la course, mais nous ne sommes pas pressés de partir à la course pour faire une fière culbute à peu de distance du point de départ. Nous croyons fermement faire plus de chemin en allant simplement au pas, attendant patiemment et courageusement que nous puissions accélérer le pas et atteindre au pas de course avec assurance de pouvoir tenir bon.

Nous nous efforçons de faire une oeuvre nationale et religieuse en marge des partis politiques. C'est un terrain qui n'est pas riche en plantureux pâturages, mais la liberté d'action est chose si précieuse et si nécessaire à une oeuvre comme la nôtre, qu'il convient de l'acheter même au prix de sacrifices considérables. La caisse des partis nous est fermée, et, nous fût-elle ouverte, nous refuserions d'y puiser au prix de l'abandon de notre pleine liberté de penser et d'agir. C'est dire que nous comptons sur notre clientèle exclusivement et nous la souhaiterions plus nombreuse; elle devrait l'être, si notre oeuvre était comprise par ceux qui auraient intérêt, ce nous semble, à la mieux comprendre.

Comme consolation pour nous et nos amis, nous pouvons assurer que nous prenons chaque jour des forces, et que notre liste d'abonnés réguliers s'allonge chaque mois d'une manière consolante.

Si nos amis voulaient se déranger un peu, et traduire en actes leurs bons sentiments, nous pourrions peut-être songer à exécuter le plan du fervent ami dont nous parlions tout à l'heure et publier bientôt la **Liberté** deux fois par semaine. Le grand nombre de nos lecteurs se recrutent dans la classe agricole, et nous nous en réjouissons. Les cultivateurs sont très prospères en ce temps de crise pour un grand nombre d'autres. Ont-ils parfois songé qu'il ne serait contraire ni à leurs intérêts nationaux, ni à leurs intérêts religieux, ni même à leurs intérêts financiers, d'avoir un organe vigoureux et indépendant au milieu d'eux, car sur la scène politique se jouent parfois des drames que les cultivateurs doivent payer en beaux deniers sonnants en taxes indirectes et directes parfois, drames qui seraient en grande partie mis hors de scène par une presse indépendante des politiciens et des gros financiers.

Mais, on regarde de très près à la piastre qu'il faudrait y mettre annuellement, sans penser à jeter un coup d'oeil sur les centaines de piastres qu'il faudra payer en droits sur les machines agricoles, sur les transactions de terres, sur les produits de la ferme, sans parler de la taxe directe sur les revenus totaux.

Il y a là une petite règle d'arithmétique qu'une presse indépendante et forte aiderait beaucoup à simplifier. Attendons, ça viendra peut-être.

DES PERLES

Pour ne pas alourdir notre article de la semaine dernière sur les beautés de la religion prêchée par M. Horne dans sa "Philosophie de l'Education", nous avons omis, à dessein, d'insister sur un point qui ne manque pas d'importance.

Il prêche là, à nos enfants, une doctrine qui sent fort le modernisme, et nous savons que le modernisme est une hérésie condamnée par la Sainte Eglise.

Tout ce qui est moderne n'est pas nécessairement beau, ni bon. On affuble la marchandise d'une étiquette criarde pour la mieux faire accepter par le **populo**, et le tour est joué. Ceux qui ne penseront pas ainsi ne seront pas des modernes; cela veut dire en d'autres termes, seront des arriérés, et, comme c'est laid d'être arriéré!

Nous répétons, sous peine de passer pour arriéré, que tout ce qu'on affuble du mot "moderne" n'est pas nécessairement ni beau, ni bon, ni désirable.

Ainsi actuellement dans l'Ecole Normale de Winnipeg, nos autorités scolaires forcent les jeunes demoiselles à se mettre en costume presque masculin (Bloomers), manches courtes, buste assez largement décolleté, et jupe.... culotte. Un sergent instructeur préside aux exercices gymnastiques. C'est très moderne, on ne peut plus moderne, mais dire que c'est beau, c'est une autre affaire.

C'est qu'on est moderne et progressif à notre département d'instruction publique. C'est le genre prairie, avec tous ses grands courants d'air qui emportent les derniers vestiges du scrupule, en emportant, en même temps, le souci de la décence qui est un des ornements de la jeune personne comme il faut.

La religion à M. Horne est à la hauteur des "bloomers" de l'Ecole Normale. Faut bien, puisque son manuel est un des textes obligatoires dans ce sanctuaire du savoir et des manières distinguées! La religion à M. Horne, comme celle de tous les tenants du "Modernisme", ce n'est pas la révélation faite par Dieu à l'homme, mais des germes naturels à l'âme humaine.

La conséquence de cela va fort loin dans l'ordre des passions humaines.

La religion, à ce compte, ce n'est plus Dieu qui dit par ses prophètes, par son Divin Fils: faites telle chose, et abstenez-vous de telle autre; mais chacun fera ce que les germes de religion, une fois développés, le pousseront à faire. C'est le dernier aboutissant de la doctrine protestante du libre examen. Cela est affublé du mot "moderne", mais ce n'est pas si moderne que cela; c'est moderne dans la mesure où le monde actuel redevient païen.

A ce compte, les païens de Rome, qui célébraient le culte de Venus par des orgies qu'une plume un peu respectable ne saurait redire, étaient fort modernes, de même que nos modernes actuels sont des païens très authentiques.

La religion de M. Horne a donc beaucoup de points de ressemblance avec la religion des païens qui voulaient en prendre largement avec les sens, tout en donnant à l'âme humaine une petite satisfaction. On s'efforçait de se persuader que c'était de la religion.

Et c'est logique. Du moment que la religion de Jésus-Christ ne fait plus notre affaire, il est naturel qu'on en fabrique une qui ne soit guère gênante, une qui dépend de nous. C'est la religion en petite tenue; d'autres diraient en "bloomers".

Seulement, elle a un petit inconvénient: c'est de ne valoir rien du tout.

Un trop grand nombre s'en contentent sur terre; nous craignons fort qu'ils changent d'avis dans l'éternité, mais ce sera trop tard.

Toute la page 126 du livre de M. Horne est écrite pour **entortiller** le sujet. Les vrais professeurs amènent les choses au point, s'efforcent d'éclairer et de simplifier. M. Horne **entortille**. Il le faut bien pour sembler dire blanc quand en réalité il veut dire noir. Il vante la Bible, et ne peut cacher que le peuple auquel il appartient la reconnait comme la parole de Dieu, mais il corrige: plus loin qu'une simple admiration qui ne touche pas à la pratique.

"Vouloir aller plus loin", dit-il, "et demander que la Bible "serve à régir la morale et la littérature, ce serait bon pour la "morale et la littérature, mais ce serait mauvais pour la religion."

Ne vous récriez pas que l'homme radote; il dit bien ce qu'il veut dire. Accepter la Bible comme règle de morale, ce serait mauvais pour la religion, genre Horne, car la sienne ne doit pas gêner les passions, et la morale de la Bible les tient passablement en échec. Accepter la Bible comme règle de littérature, ce serait ne pouvoir écrire à sa guise et surtout lire tout ce qu'on veut, particulièrement les morceaux les plus épicés. Donc, ce serait contre la religion à M. Horne, au moins celle qu'il prêche dans son livre.

Vraiment notre département de l'instruction publique n'est pas difficile dans le choix de ses livres. Peut-être désire-t-il que nos enfants apprennent la religion de M. Horne.

Nous disons à nos normaliennes: ne touchez le livre de M. Horne qu'avec des pincettes, car, vraiment, il y a danger à le manier mains nues.

SUPERIORITE

Nous nous défendons de vouloir faire peine, mais c'est justice de constater des faits. Les écoles bilingues sont supérieures aux autres; les faits viennent donner raison à cette affirmation.

Aujourd'hui, le fait vient de Kingston, Ontario. L'Université Queen's de Kingston, a ouvert des cours de banque, en anglais c'est entendu, puisque nous parlons d'Ontario.

Des cours de banque en anglais doivent nécessairement amener facilement des gens de langue anglaise en tête des listes. D'abord, c'est de la finance et on les dit si forts en finance; puis c'est exclusivement en anglais, donc les bilingues n'ont pas de chance à la lutte.

Vous croyez! Eh! bien, ce sont deux Canadiens français qui décrochent les deux premiers diplômes. M. L. Létourneau, gérant de la Banque Nationale de Saint-Casimir, sort vainqueur dans l'examen du premier degré, et Ludger Trottier, comptable à Saint-Mare des Carrières, Co. Portneuf, dans celui du second degré.

Létourneau, c'est bien canayen; Saint-Casimir, c'est on ne peut plus québecois; ça doit être être bien inférieur, à peine si on émerge du déluge en cet endroit reculé, arriéré et obscure.

Trottier, ce n'est pas précisément un nom de la province-reine, et Saint-Mars des Carrières, ça sent le **peasoup**.

Seulement, tout sera sort en tête des listes au concours de l'Université de Kingston.

Les autres ont perdu là une bonne occasion de montrer leur supériorité. Etonnant, tout de même, comme ils la perdent souvent, cette occasion. Nous osons presque dire qu'elle leur arrive chaque fois qu'il y a un concours. Mais ils se reprennent en faisant publier très souvent dans les grands journaux qu'ils sont en vérité bien supérieurs, et les badauds de chez nous les gobent sans sourciller. Ne soyons pas si naïfs!!

MISE AU POINT

Saint-Pierre-Jolys, Man.,
le 24 septembre 1917.

Cher Monsieur,

Je sollicite l'aumône d'un petit coin de votre intéressant journal pour souligner une petite erreur que vous avez commise dans votre numéro du 19 courant. En ce qui concerne l'école de Saint-Jean-Baptiste, on y lit:

"Cette école de garçons est de-"puis cette année sous la direc-"tion des Frères Maristes..."

Permettez-moi de vous dire que les Frères Maristes n'ont pour le moment qu'une école dans l'Ouest, confiée à leurs soins: c'est l'école de Saint-Pierre.

Les bons Frères qui ont charge de l'école de Saint-Jean-Baptiste ont été fondés à Bordeaux en 1818, par M. Cheminal, chanoine de la métropole de cette ville. Ces distingués éducateurs portent les noms de: Frères de Marie ou Frères Marianistes.

Les Petits Frères de Marie, ou Frères Maristes, ont été fondés en 1817 par l'abbé Champagnat, aujourd'hui Vénérable.

Convaincu, cher Monsieur, que tout en établissant l'ordre des choses, j'ai pu satisfaire la curiosité de plusieurs et tout en formulant des voeux de prospérité pour ces deux instituts qui ont tant de synonimie et dans le nom et dans le but, je vous prie de me croire,

Votre tout dévoué en J. M.,

"Un Mariste."







ASSOCIATION D'EDUCATION DES C.-F. DU MANITOBA
47, rue Masson, S.-Boniface
C. P. 20. — Tél. M. 4928

Un comité adjoint de l'Association s'occupe actuellement à colliger une statistique exacte de nos groupes canadiens-français disséminés dans tout le Manitoba. Nous ne saurions trop engager toutes les personnes auxquelles ils s'adresseront, à leur donner tout l'encouragement possible. La précision dans les renseignements est d'un secours très appréciable pour toute organisation qui a la volonté de faire oeuvre utile.

Les institutrices qui désireraient enseigner et qui n'ont pas encore de position pourront toujours s'adresser à l'adresse susmentionnée, avec espoir de conclure un engagement.

Nous avons reçu une partie de la contribution annuelle du Cercle paroissial de Laurier. Nous l'en remercions.

Louis-Philippe Gagnon,
Sec. de l'Exécutif.

SAINT-BONIFACE

Le 16 septembre. — Marie-Alice-Rose-Anna, fille de Camille Tytgat et de Léonide Dumont.

Le 16 septembre. — Marie-Alma, fille de Charles Loiselle et de Alma Marion.

Le 16 septembre. — Marie-Rose-Thérèse-Albina, fille de Joseph-Philias Fontaine et de Délia Laplante.

Le 16 septembre. — Marie-Agnès-Hermine, fille de Anselme Landry et de Léonida Moreney.

Le 18 septembre. — Marie-Blandine-Louise, fille de Louis Pelland et de Albina Crook.

Le 20 septembre. — Joseph-Aimé-Jules-Emmanuel, fils de Jules Rosij et de Madelaine Frénaux.

Le 22 septembre. — Marie-Louise-Olive-Céline, fille de Odina Couture et de Elizabeth McGuire.

Mariage

Le 22 septembre. — Albert Gaulbault et Malvina Mariet.

* * *

Sepultures

Le 18 septembre. — Mary-Lilian Hearn, décédée à l'âge de un an et sept mois.

Le 22 septembre. — Auguste Brasseur, décédé à l'âge de cinq mois.

* * *

Nous avons le plaisir d'apprendre que nous aurons au milieu de nous pendant quelques semaines une garde-malade graduée, Mlle Mondor, qui doit venir nous donner des notions d'hygiène et du soin à donner aux petits enfants en nous donnant des conférences, et de plus, en faisant une visite dans chaque famille et dans les écoles. Nous espérons que tous se feront une devoir de lui faire un bon accueil, et voudront bien en même temps suivre ses bons conseils.

Une amie.

* * *

Gagna dix livres. — "Pendant deux ans ma santé était bien mauvaise", écrit M. A. Mattek, de Crystal City, Man., "mais après avoir pris deux bouteilles du Novoro du Dr Pierre, je me sentis tout à fait bien; durant les deux dernières semaines j'ai gagné dix livres." Ce vieux remède herbeux digne de confiance, n'est pas vendu par l'intermédiaire des pharmaciens. Pour informations, s'adresser au Dr Peter Fahrney and Sons Co., Chicago, Ill.

Les remèdes du Dr Pierre sont délivrés au Canada, libres de tous droits.



Les amis de la Liberté apprendront sans doute avec plaisir que M. Norbert Jutras, chef du département français de notre compagnie, vient d'être promu au poste de directeur et secrétaire-trésorier de la West Canada Publishing Co. Nos lecteurs et nos amis s'uniront à nous pour le féliciter chaleureusement de cette promotion que lui ont valu sa forte intelligence des choses de l'imprimerie, son esprit d'initiative et de méthode, son ardeur et sa ténacité au travail. En deux ans M. Jutras fit du département français de notre compagnie le plus important de tous. On peut dire qu'il vient de parachever son œuvre par l'établissement d'une succursale à Saint-Boniface, au bureau Bertrand-Hébert, Edifice du Collège, coin Provencher et Aulneau. Nos amis de Saint-Boniface pourront y transiger toutes leurs affaires avec la Liberté et n'auront plus besoin de venir à Winnipeg.

L'UNION CANADIENNE

Nous rappelons aux actionnaires de l'Union que l'élection des administrateurs du club aura lieu lundi, le 1er octobre prochain. Nous comptons que le très grand nombre se rendra à l'appel qui leur a déjà été lancé.

* * *

On annonce pour le dimanche, 7 octobre, une conférence, sous les auspices de l'Union Canadienne, donnée par le soldat Charette, récemment revenu du front en permission.

Toutes les personnes qui ont eu l'occasion de s'entretenir avec le soldat Charette, ont été enchantées des détails que celui-ci leur a donnés sur la vie des tranchées aussi bien que de la façon fort pittoresque dont il relate divers incidents.

Le lieu où devra se donner cette conférence n'est pas encore choisi. Nous en reparlerons la semaine prochaine. Qu'on se le dise bien.

IL VECUT UN DEMI-SIECLE DANS LE NORD

Les funérailles de M. Charles-Philippe Gaudet, décédé samedi soir, âgé de 89 ans, à l'hôpital de Saint-Boniface, ont eu lieu hier en l'église de Saint-Norbert. M. le curé Cloutier officiait, assisté de M. l'abbé Jubinville, curé de la cathédrale, et de M. l'abbé Giroux, curé de Labroquerie.

Le deuil était conduit par les deux fils du défunt: M. Frédéric Gaudet, du Fort Good Hope, rivière Mackenzie, et M. Léon Gaudet, Fort Alexandre; Mlle Bella Gaudet, du Fort Good Hope, rivière Mackenzie, et M. Frédéric Gaudet, petit-fils du défunt.

Assistaient aux funérailles: M. Horace Chevrier, R. Prince, C.R., J. Dumas, M.P.P., John Calder, W.-E. Gamlin et T. Pearse, ces trois derniers représentant la compagnie de la Baie d'Hudson.

Le défunt a passé près d'un demi-siècle dans l'Extrême-Nord, dans le cercle Arctique.

DANS LE MONDE

L'arrestation de Desjardins

Montréal, 20. — L'agent mouchard Desjardins, dont les exploits au milieu des constitutionnels où s'est élaboré le plan de dynamiter diverses institutions et assassiner plusieurs hauts personnages, ont été mis en vedette au cours des enquêtes instruites dans l'affaire Lalumière et autres, va maintenant être arrêté à son tour. Le juge Saint-Cyr a donné des instructions à ce sujet, ce matin, déclarant que suivant lui, Desjardins, policier fédéral, était l'instigateur de toute l'affaire et qu'il devait répondre de la conduite provocatrice devant les tribunaux. Le juge a qualifié Desjardins de "doublement traître".

Le juge s'est aussi élevé contre la conduite des autorités fédérales. Desjardins envoyait des rapports quotidiens à Ottawa sur les projets fantastiques des Constitutionnels, et M. Saint-Cyr a déclaré être étonné que le gouvernement n'ait pas pris des mesures pour prévenir les attentats et crimes en perspective. Ou les rapports de Desjardins étaient faux, a-t-il dit, et dans ce cas il devait être destitué, ou ils étaient vrais, et dans ce cas les autorités devaient agir avant l'accomplissement des plans criminels dont elles étaient instruites.

La déclaration du juge a causé une vive sensation et l'on s'attend maintenant à des développements qui vont mettre des gens huppés en mauvaise posture.

Le "Devoir" a été l'instrument principal des révélations qui ont permis de découvrir que dans toute cette affaire se trouvaient des agents provocateurs à la solde de gens désireux de discréditer les Canadiens français de la province de Québec en particulier, de jeter la panique par un gros scandale au milieu des anticonscriptionnistes, pour faire cesser leur légitime campagne de protestation contre la loi Borden.

En attendant l'arrestation de Desjardins, tous les inculpés dans l'affaire de Cartierville et du vol de la dynamite ont été renvoyés pour examen volontaire à mardi prochain, ce qui veut dire qu'ils subiront un procès aux assises de novembre.

Utilité pratique du français

Depuis quelques semaines, plusieurs sténographes canadiennes-françaises sont à l'emploi de la mission française, actuellement en séjour aux Etats-Unis. Leurs appointements s'élèvent jusqu'à $30 et $40 par semaine. Leur connaissance du français a fait qu'on est venu les chercher spécialement au Canada et qu'on leur a même payé leurs frais de voyage. Elles sont traitées avec la plus grande considération.

Peu importe l'enracinement de la verrue ou du cors, il devra céder devant le Holloway's Corn Cure si on en fait un bon emploi.

THE T. EATON Co LIMITED
WINNIPEG CANADA